

Non aux écoles ethniques

MARIE-FRANCE LÉGER



Les Montréalais s'opposent en bloc à ce que les élèves d'origine ethnique fréquentent des écoles distinctes de celles des Québécois de souche. C'est ce que révèle le sondage CROP-La Presse-TVA réalisé entre le 8 et le 11 novembre auprès de 506 personnes habitant l'île de Montréal.

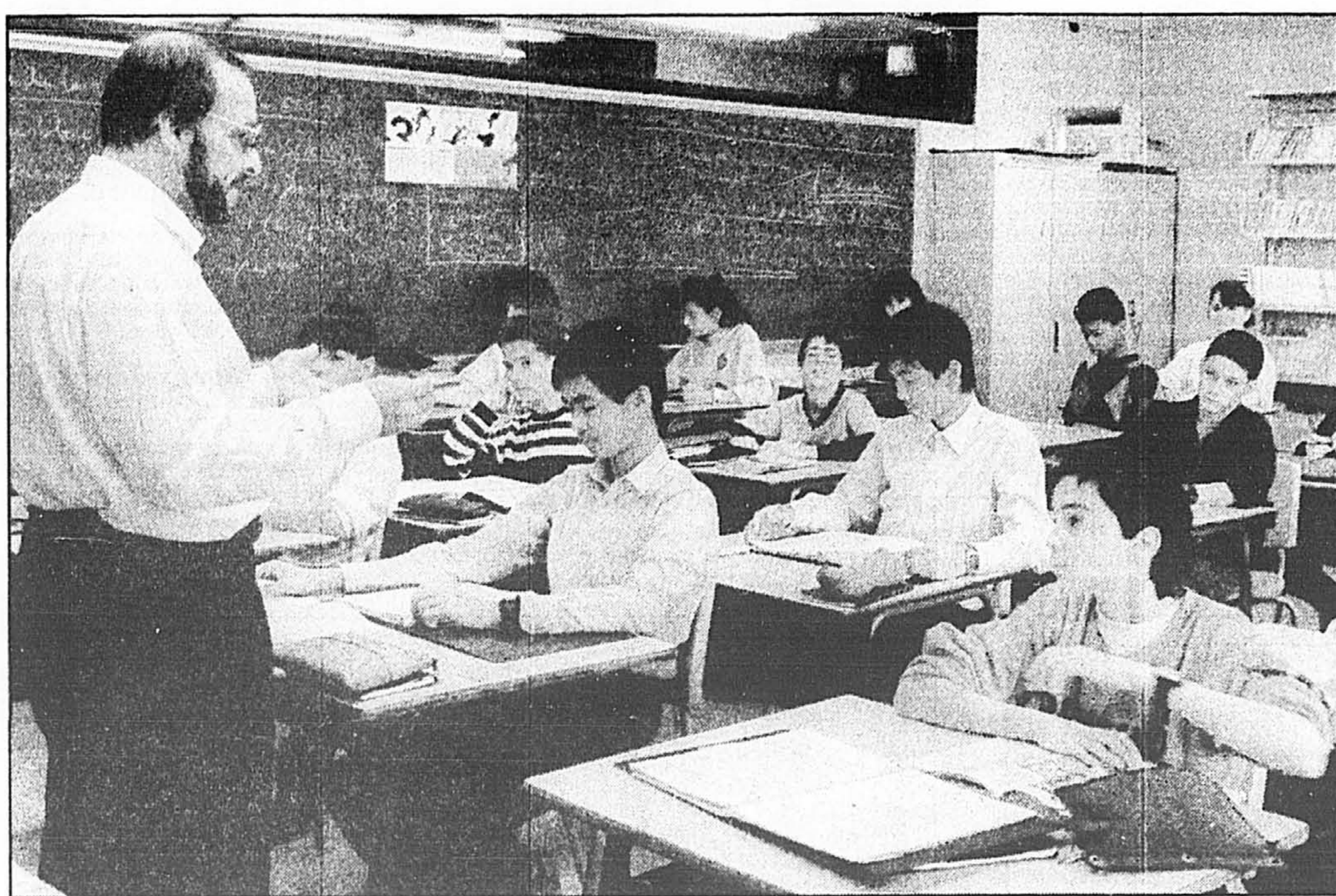
La question posée était la suivante: «Souhaitez-vous: des écoles séparées pour les Québécois d'origine et les autres ethnies, des écoles recevant moitié-moitié des élèves des autres ethnies et des Québécois d'origine, ou des écoles qui reçoivent la population scolaire comme elle se présente sur le territoire?»

Soixante-treize pour cent des gens ont choisi ce dernier scénario, c'est-à-dire la situation actuelle. Seulement 4 p. cent des personnes interrogées se sont déclarées en faveur d'écoles séparées pour les Québécois d'origine et les autres ethnies; 17 p. cent ont répondu qu'elles souhaitaient «des écoles recevant moitié-moitié des élèves des autres ethnies et des Québécois d'origine». Six pour cent des sondés ne se prononcent pas.

On ne note pas de différence notable des résultats selon la langue, les catégories d'âge, la pratique religieuse, ou le fait d'avoir des enfants à l'école ou non.

La Presse, en collaboration avec CROP et TVA, a choisi la même question que celle posée par la maison de sondage IQOP et la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) à l'automne 1989 dans le cadre d'un sondage réalisé auprès des parents des élèves de la CECM. À l'époque, devant l'indignation exprimée par les communautés ethniques, les représentants du milieu scolaire et les parents, les commissaires de la CECM avaient voté à l'unanimité pour que cette question soit retirée de l'enquête.

On s'inquiétait alors du fait que la plus grosse commission scolaire de l'île de Montréal prenne sur elle de poser une question de nature à jeter le doute dans l'esprit des gens sur la mission d'intégration des communautés ethniques confiée jusqu'ici à l'école. En posant cette question,



la commission scolaire n'indiquait-elle pas qu'elle songeait à établir des écoles séparées pour les élèves issus de groupes ethniques minoritaires?

Les commissaires du Regroupement scolaire confessionnel avaient expliqué qu'ils voulaient simplement connaître les désirs des parents, mais certains d'entre eux n'avaient pas fermé la porte aux écoles séparées pour les immigrants, si tel était le souhait exprimé par la majorité. La maison IQOP indiquait de son côté que le sondage était mené avec toute la rigueur scientifique nécessaire.

La Presse a choisi de poser cette question à son tour parce qu'elle

estime qu'il est dans l'intérêt public de connaître les sentiments que suscite dans la population l'entrée dans les écoles québécoises d'un nombre rapidement croissant de jeunes d'autres cultures.

Le français dans les corridors?

La maison CROP s'est aussi penchée sur la question de la langue dans les établissements scolaires français, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des cours.

Une faible majorité de répondants, 54 p. cent, ont indiqué qu'ils préféreraient que l'utilisation du français dans ces écoles ne soit obligatoire que dans les salles de cours. 40 p. cent des personnes interrogées estiment au contraire que le français devrait être obligatoire en tout temps et en tout lieu à l'école. Enfin, 5 p. cent des sondés ne se sont pas prononcés en faveur de l'une ou de l'autre option.

Toutefois, les chiffres varient si l'on compare les réponses des

Souhaitez-vous:

des écoles séparées pour les Québécois d'origine et les autres ethnies	4%
des écoles recevant moitié-moitié des élèves des autres ethnies et des Québécois d'origine	17%
ou des écoles qui reçoivent la population scolaire comme elle se présente sur le territoire	73%
ne sait pas / pas de réponse	6%

D'après vous, dans les écoles françaises, l'utilisation de la langue française par les élèves devrait-elle être obligatoire en tout lieu et en tout temps ou seulement dans les salles de cours?

	Franco-phones	Anglo-phones	Allo-phones	Total
Seulement dans les salles de cours	39%	88%	66%	54%
Obligatoire en tout temps et en tout lieu	56%	7%	27%	40%
Ne sait pas / pas de réponse	5%	6%	7%	5%

francophones à celles des anglophones et des allophones. La majorité des francophones, 56 p. cent, croient que le français devrait être obligatoire partout dans les écoles françaises alors que c'est le cas pour seulement 7 p. cent des anglophones et 27 p. cent des allophones. Anglophones et allophones sont donc majoritairement (à 88 p. cent et 66 p. cent respectivement) contre l'utilisation obligatoire du français à l'extérieur des salles de cours.

Il y a une petite différence entre les catholiques pratiquants (c.à.d. ceux qui vont au moins une fois par semaine à la messe) et les non-pratiquants. 54 p. cent des pratiquants sont en faveur du français obligatoire partout contre 44 p. cent chez les non-pratiquants. On remarque également que 53 p. cent des répondants ayant 12 années de scolarité et moins tiennent au français obligatoire partout, alors que les personnes possédant 13 années et plus de scolarité sont en faveur à 66 p. cent de l'utilisation obligatoire du français seulement dans les cours.

La question du français a aussi fait l'objet d'une polémique au printemps dernier à la Commission des écoles catholiques de Montréal. La CECM proposait dans sa politique linguistique d'introduire notamment deux articles, l'un portant sur l'obligation de parler français partout à l'école et l'autre sur l'application de mesures disciplinaires pour permettre de recréer un environnement français.

C'est l'Association des directeurs d'écoles qui avait d'abord suggéré d'étudier cette politique linguistique car elle estimait urgent de redresser la barre en français. Deux objections majeures ont vu le jour:

— la commission scolaire ne doit pas jouer à la police en épiant les conversations privées des élèves;

— des mesures incitatives sont préférables à des sanctions, ces dernières risquant de braquer les élèves contre la langue française.

Les audiences publiques, qui ont suivies le tollé, ont finalement permis d'en arriver à un fragile compromis. Il a permis d'établir que le français ne devrait être obligatoire que dans le cadre des activités scolaires. La CECM a aussi laissé le soin à chaque direction d'école de déterminer si des mesures coercitives sont nécessaires pour recréer un environnement français.

Les élections scolaires? Connais pas!

MARIE-FRANCE LÉGER

Le sondage CROP-TVA-La Presse vient confirmer le très grand désintérêt des Montréalais pour les élections scolaires. 72 p. cent des personnes interrogées s'intéressent peu ou pas du tout à cette question.

Cette situation est donc bien loin de laisser présager pour demain une augmentation du taux de participation qui, aux dernières

élections scolaires à Montréal en 1987, n'était que de 13 p. cent. En outre, 67 p. cent des répondants n'ont aucune idée de la date, ni même du mois pendant lequel se tiennent les élections!

Seulement 50 p. cent des personnes interrogées sont certaines d'être inscrites sur la liste électorale de leur commission scolaire. Vingt-sept pour cent savent que leur nom ne s'y trouve pas, tandis que 23 p. cent ne savent pas ou n'ont pas répondu à la question.

Invités à expliquer leur peu d'intérêt, 50 p. cent des répondants ont expliqué qu'ils n'avaient pas d'enfant à l'école. Dix-huit pour cent ont indiqué qu'ils manquaient d'information sur le sujet. Les catholiques pratiquants s'intéressent légèrement plus aux élections scolaires que les non-pratiquants.

Les francophones et les anglophones sont tout aussi indifférents au scrutin scolaire les uns que les autres. Les allophones s'y intéressent à peine plus. C'est évidemment la tranche d'âge 35-54 ans qui s'en préoccupe le plus.

Autre donnée importante: 66 p. cent des personnes interrogées disent n'avoir jamais voté lors d'une élection scolaire. Les catholiques pratiquants votent plus, dans une assez bonne proportion, que les non-pratiquants. Et ce sont les personnes les plus scolarisées qui votent le moins.

Par ailleurs, les 506 répondants au sondage estiment que les commissaires d'école font plutôt un bon travail. Mais ils avouent à 64 p. cent ne connaître aucun des commissaires de leur commission scolaire. Il y a aussi une petite contradiction: 65 p. cent des répondants estiment que les commissaires ont un rôle important à jouer, mais ils considèrent en même temps qu'ils sont les partenaires scolaires qui, avec les parents, ont le moins d'influence sur ce qui se passe à l'école. Les sondés pensent que ce sont les professeurs, les directions d'écoles et le ministère de l'Éducation qui ont d'abord leur mot à dire en ce qui a trait aux établissements scolaires.

Le sondage a été réalisé avant que le président de la CECM Michel Pallascio ne fasse état de ses préférences pour une immigration francophone et juéo-chrétienne comme meilleur moyen d'intégration des nouveaux arrivants. Les propos de la ministre Gagnon-Tremblay, incitant les électeurs à ne pas voter pour le Regroupement scolaire de Michel Pallascio, auront-ils un impact sur le taux de participation?

Comme vous le savez peut-être, il y aura bientôt des élections scolaires partout au Québec. Personnellement, diriez-vous que vous vous intéressez beaucoup, assez, peu, ou pas du tout à cette question?

Beaucoup	7%	25%
Assez	18%	
Peu	29%	72%
Pas du tout	43%	

Pour quelle raison principale ne vous intéressez-vous pas davantage à ces élections scolaires?

Pas d'enfant à l'école	50%
Manque d'information	18%
Raison d'âge	8%
Pas le temps	7%
Autre	5%
Pas concerné(e)	4%
Ne sait pas / pas de réponse	7%

Selon vous, qui a le plus d'influence sur ce qui se passe à l'école?

Les professeurs	28%
La direction de l'école	21%
Le ministère de l'éducation	18%
Les commissaires scolaires	12%
Les parents	12%
Ne sait pas / pas de réponse	10%

Il faut enlever des points pour les fautes de français

MARIE-FRANCE LÉGER

Les Montréalais tiennent mordicus à ce que le français reste la matière la plus importante à l'école, tant au primaire qu'au secondaire.

Le sondage CROP-TVA-La Presse montre que parmi les francophones interrogés, 65 p. cent estiment que le français est la matière la plus importante à l'école. Vingt pour cent optent pour les mathématiques. Les autres matières ne sont choisies que par des proportions insignifiantes de répondants.

Lorsque la même question est posée aux allophones, qui peuvent avoir des enfants aussi bien à l'école française qu'à l'école anglaise, une majorité (environ 40 p. cent) optent pour le français. Alors que seulement un pour cent des francophones choisissent les sciences comme matière la plus importante, cette proportion est passablement plus élevée chez les allophones, se situant autour de 15 p. cent.

Chez les anglophones, l'anglais et les mathématiques se font une chaude lutte, étant choisis par en-

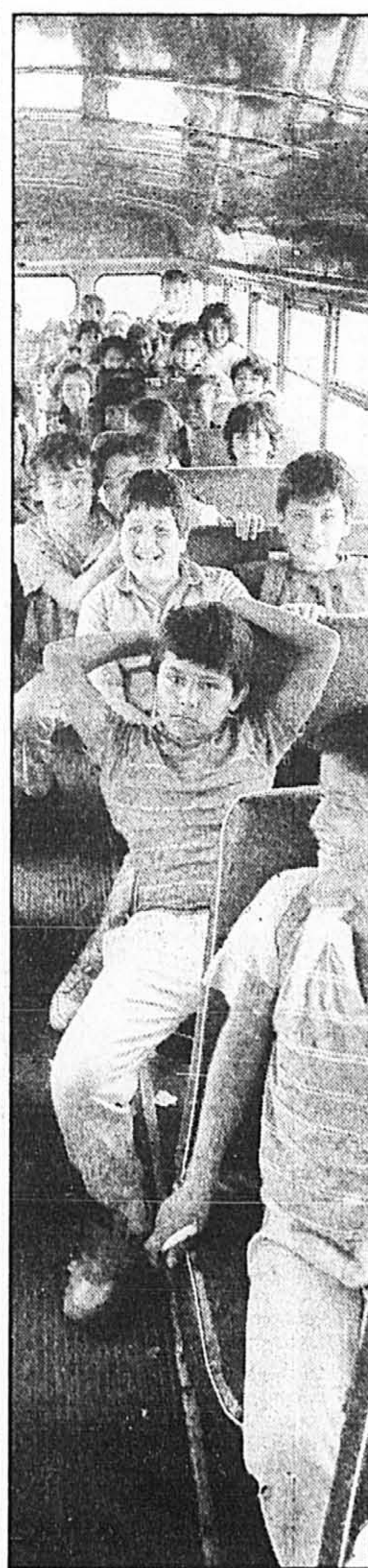


viron un tiers des répondants chacun. Le français et les sciences sont choisis par environ 10 p. cent des anglophones chacun.

La forte majorité des répondants francophones (70 p. cent) souhaiteraient que les enseignants des matières autres que le français enlèvent des points pour les fautes de français dans les travaux et examens des étudiants.

À votre avis, quelle est la matière la plus importante à l'école? (répondants francophones)

Français	65%
Mathématiques	20%
Anglais	2%
Religion / Morale	2%
Sciences	1%
Histoire	1%
Géographie	0%
Autre	3%
Ne sait pas / pas de réponse	7%



Éditorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
éditorialiste en chef

CECM: le temps du changement est arrivé

C'est dans l'indifférence générale qu'auront lieu demain les élections scolaires à Montréal. Le sondage CROP-La Presse, dont nous publions aujourd'hui les résultats, laisse présager que le taux de participation restera désespérément bas.



Pourtant, les enjeux de cette élection à la Commission des écoles catholiques de Montréal méritent mieux. L'école joue un rôle central dans l'intégration des nouveaux venus, l'enracinement du français, la lutte contre les effets de la pauvreté et, bien sûr, la formation des citoyens et des travailleurs de demain. Pour une ville qui veut croître, qui recherche l'excellence et tente de renforcer sa stature internationale, l'école est un outil essentiel.

Hélas, la tradition veut que le processus démocratique scolaire montréalais soit paralysé depuis de nombreuses élections par un débat maintenant stérile, celui de l'intégrisme religieux. Il est devenu stérile parce que la société québécoise a profondément changé. Ce vieux débat opposait une majorité d'intégristes voulant garder intactes ses institutions, à une minorité laïque qui voulait, comme on l'a dit souvent, «sortir les crucifix des écoles». Ce débat n'a plus sa raison d'être, parce que ces deux camps sont devenus deux minorités à mesure que se dégageait un nouveau consensus au Québec.

Ce consensus, c'est que des commissions linguistiques peuvent regrouper en leur sein des écoles catholiques et d'autres

qui ne le sont pas. Cette évolution des mentalités et cette ouverture au pluralisme témoignent d'un désir de chacun de respecter le choix des parents et, ne l'oublions pas, les droits des enfants.

C'est l'esprit de la loi 107 du ministre Claude Ryan, qui remplace les commissions scolaires confessionnelles par des commissions linguistiques, sauf à Montréal et à Québec dont les structures sont protégées par de vieux textes constitutionnels.

Les évêques du Québec, ainsi que l'archevêque de Montréal, Mgr Turcotte, se disant peu attachés aux structures, acceptent ce changement, à la condition que les parents catholiques puissent avoir accès à l'école de leur choix, ce que garantit la loi 107.

Quant à la population dans son ensemble, elle partage cette vision des choses, comme le montre notre sondage CROP. Cinquante-deux p. cent des Montréalais interrogés préfèrent les commissions linguistiques, tandis que 32 p. cent penchent du côté des commissions confessionnelles. On note aussi que chez les citoyens qui peuvent avoir des enfants à l'école — ceux qui ont 55 ans et moins —, à peine le tiers, ou 30 p. cent, veulent que l'enseignement religieux soit donné à l'école, tandis que la moitié préfère l'enseignement moral et qu'un autre 13,7 p. cent s'oppose à toute forme d'enseignement de ce genre.

Dans le cadre des élections scolaires de demain, le MEMO (Mouvement pour une école moderne et ouverte), dirigé par M. Kenneth George, s'inscrit dans ce vaste consensus.

Ce n'est cependant pas le cas du Regroupement scolaire confessionnel, dirigé par le président sortant de la CECM, M. Michel Pallascio, qui prône un maintien intégral des structures confessionnelles. M. Pallascio, s'il est réélu, promet déjà de poursuivre cette bataille en contestant en Cour suprême, à même l'argent de nos impôts, la loi 107 du ministre Ryan; une lutte d'arrière-garde que l'Église ne veut pas mener et dont la population ne veut pas. Hélas, M. Pallascio mène aussi d'autres batailles. Dans son mémoire à la Commission Bélanger-Campeau, il a affirmé que l'immigration devrait privilégier les francophones, de préférence judéo-chrétiens. Ce n'est pas une bourde, mais le reflet de la pensée du président de la CECM.

On ne peut tout simplement pas confier la direction d'une institution montréalaise majeure à quelqu'un dont les idées nous abaissent tous. Non seulement les propos de M. Pallascio sont-ils inacceptables; le réélire encore une fois reviendrait à cautionner ses idées.

Cela devrait convaincre ceux qui hésitaient encore que le temps du changement est arrivé. Le MEMO, très semblable au RCM dont il est un proche parent, ne suscite pas l'enthousiasme. Mais ce regroupement a mûri au fil des ans, acquis une réelle maîtrise des dossiers scolaires et est conscient des priorités qui attendent le monde scolaire. Il est tout à fait prêt à prendre les rênes de la CECM. Cette relève n'est pas seulement souhaitable, elle est nécessaire.

Alain DUBUC

La maladie de Robert Bourassa

Les personnages politiques n'ont plus de vie privée.

Que ce soit en Europe ou aux États-Unis, les moindres gestes ou activités des politiciens sont épiés: les fréquentations suspectes d'un Gary Hart qui l'ont forcé à se retirer comme candidat à la présidence des États-Unis; les relations intrigantes d'un Ted Kennedy avec Mary Kopechne; l'affaire Profumo; le cancer du colon d'un Ronald Reagan, etc...

Au Québec et au Canada, il existe historiquement une certaine retenue quand il est question de la vie privée des hommes et femmes publics. Mais qui ne se souvient pas, ces dernières années, des Francis Fox et Gérard Latulippe qui ont dû mettre fin à leur carrière politique pour des raisons liées à leur vie privée.

L'exigence d'une plus grande transparence de la part des politiciens, d'une part, et la concurrence effrénée et malheureusement exagérée entre les médias, d'autre part, font en sorte que la vie privée des élus fait maintenant partie du domaine public.

Ainsi, depuis sa découverte le 12 septembre, la tumeur cancéreuse logée au bas du dos du premier ministre Robert Bourassa a donné lieu à toutes les nouvelles, informations, rumeurs, spéculations, exagérations, interprétations possibles et impossibles.

La nouvelle, au départ, a eu l'effet d'une bombe parce que personne ne doutait de la bonne santé de M. Bourassa, un homme qui protégeait bien sa condition physique. Ce fut l'étonnement général.

Puis, toutes les spéculations ont repris depuis une semaine avec les tests que vient de passer le chef du gouvernement au National Cancer Institute de Washington.

Heureusement pour lui-même, pour sa famille, pour son parti et pour le Québec, le bulletin de santé émis en soirée hier par le Dr Steven A. Rosenberg est positif. M. Bourassa devra cependant être suivi de près. Il faut souhaiter sincèrement que le verdict rendu par ses médecins se confirme de façon permanente.

A l'heure de l'instabilité politique, à la veille de faire un choix important pour son avenir, au moment où la récession crée aussi une instabilité économique et où des choix budgétaires importants devront être décidés au début de 1991, le Québec a besoin d'un premier ministre aguerri, expérimenté, mature, souple mais déterminé. Si M. Bourassa était forcé d'abandonner, la relève à court terme n'est pas si évidente que peuvent le croire certains aspirants-ministres.

Mais, malheureusement, comme il y a eu tumeur maligne, M. Bourassa devra vivre dorénavant avec sa double vie privée et publique jusqu'à la fin de sa carrière politique. Lorsqu'il aura l'air tendu et fatigué, qu'il partira en vacances, ou quand il retournera subir des tests, les rumeurs recommenceront à courir sur son état de santé, sous prétexte qu'il n'y a pas de fumée sans feu...

Le premier ministre devra aussi vivre avec une autre réalité. En politique, même la maladie risque d'être utilisée à des fins partisans. Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son parti, des politiciens impatientes et intéressés tenteront - si ce n'est déjà commencé - de déstabiliser M. Bourassa et son appareil gouvernemental.

Les luttes pour le pouvoir mènent à tout.

Claude MASSON

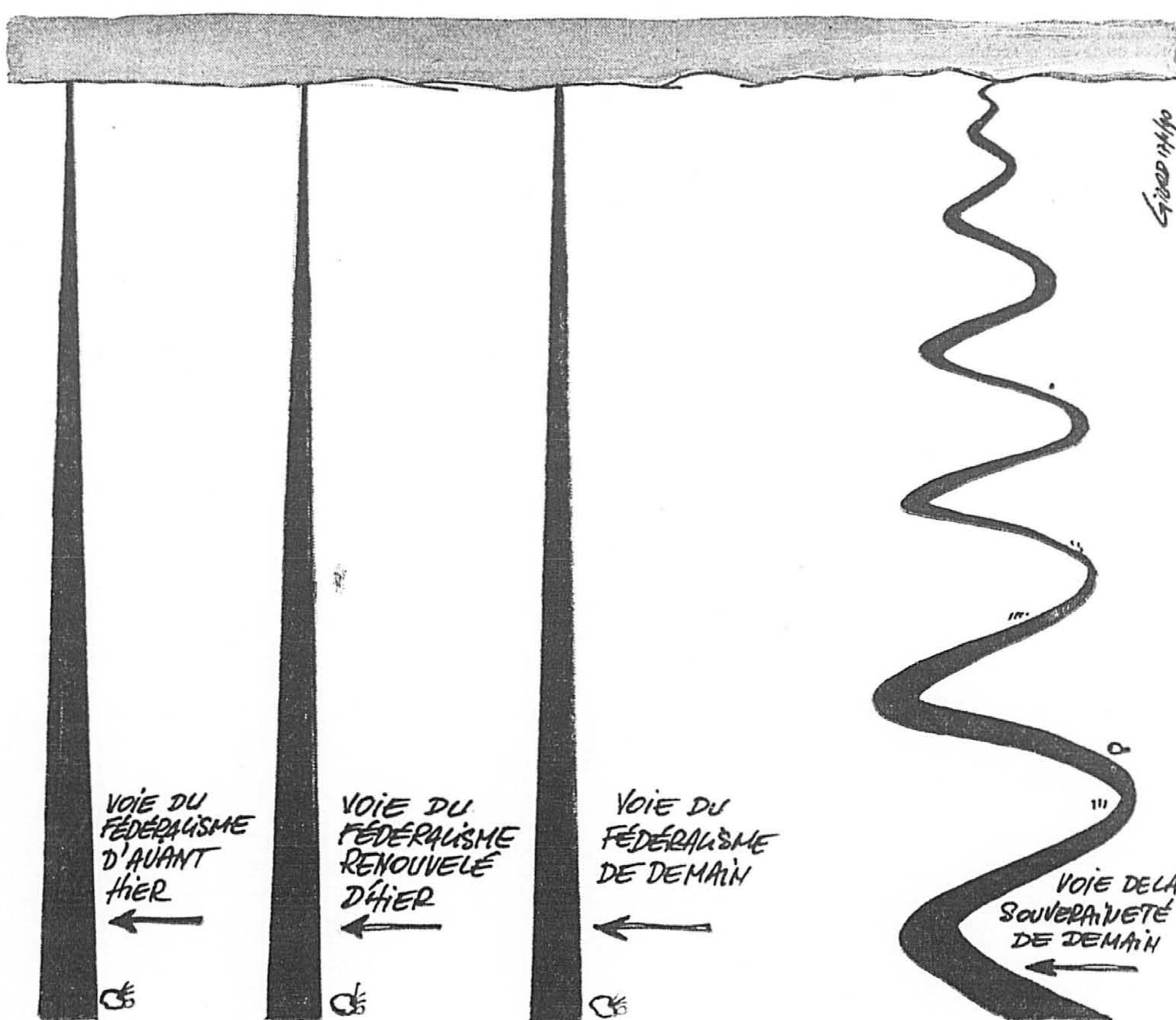
Des jeux et pas de pain

Produire autant, avec qualité, mais avec moins d'argent. C'est le nouveau mandat de l'équipe du Service des nouvelles télévisées du réseau français de Radio-Canada qui devra «s'organiser» avec un budget amputé de la somme de 900 000 \$. Les raisons? Les frais encourus lors de la couverture d'événements imprévus tels la crise autochtone, ainsi que la concurrence du marché publicitaire. Que la Société d'État n'ait pas d'enveloppe pour suivre les «surprises» de l'actualité est pour le moins inconcevable.

Les émissions principalement frappées seront *Première Édition*, *Édition Magazine*, *Montréal Ce Soir* et le *Téléjournal*. Rien de moins. Simultanément, on endort les téléspectateurs avec certains *soaps* de catégorie C où les comédiens reçoivent des cachets importants et on dépêche aux quatre coins du monde des équipes du service des sports où logement, transport et temps supplémentaire coûtent une fortune à une période où la désaffection des Québécois pour le sport professionnel augmente.

Des jeux mais pas de pain! Pour l'information, on repassera. Mais pas de compressions budgétaires semblables au réseau anglais des nouvelles télévisées.

Claudette TOUGAS



DROITS RÉSERVÉS

La boîte aux lettres

Policiers imprudents

Monsieur Alain St-Germain,
Police de la CUM

■ Vers 18h35 le 31 octobre, alors que la rue était pleine d'enfants sortis pour l'Halloween, une auto de police avec ses voyants lumineux fonctionnant sur le toit, mais sans sirène, a descendu la rue Hampton à haute vitesse sans faire d'arrêt à l'intersection Notre-Dame-de-Grâce.

Nous et plusieurs autres parents avons été très choqués de voir pareille négligence, d'autant plus qu'elle survenait quelques jours seulement après l'accident tragique d'un jeune garçon de 14 ans tué par une auto de police.

Sans aller jusqu'à demander une enquête formelle, nous espérons que le Service de police se préoccupera de cet incident.

Colette PILON-BERGMAN
Howard BERGMAN, M.D.
Montréal

Des amendes aux piétons

Monsieur Pierre Gravel,
éditorialiste

■ J'approuve le fait d'imposer des amendes aux piétons qui commettent des infractions au code de la route. Mais, contrairement à ce que vous dites dans votre éditorial du 7 novembre, je trouve logique qu'on soit plus sévère envers les détenteurs de permis de

conduire puisqu'ils devraient, plus que tous, connaître à fond le code de la route.

D'ailleurs, si les automobilistes respectaient le code en ce qui a trait aux passages cloutés, laissant les piétons traverser prioritairement sans risquer leur vie, nul doute que les piétons seraient moins tentés de traverser la rue n'importe où.

Les policiers devraient, logiquement, être beaucoup plus sévères envers les automobilistes qui ne respectent pas les passages cloutés. Surtout, ils devraient donner l'exemple, car jamais je n'ai vu une voiture de police me céder le passage.

Diane DUBUC
Longueuil

Transport 2000 réplique

Monsieur Claude Masson,

■ Au nom du conseil d'administration de Transport 2000 Québec et après avoir consulté plusieurs de nos membres et experts, je tiens à vous dire à quel point j'ai été étonné de votre éditorial du 13 octobre («Quand le stationnement devient un luxe»).

Vous vous êtes employé à faire des commentaires sans nuances et n'avez même pas vérifié certaines allégations. (...)

Que nous soyons les «apôtres du transport en commun», il n'y a rien là d'étonnant. Notre association est honnête, poursuit des activités honnêtes et légales en toute bonne foi. Cela veut-il dire que nous soyons des apôtres aveugles? Certainement pas. Nous ne ra-

tons pas une occasion de le faire savoir lorsque des acteurs-clés ne font pas leurs devoirs, entre autres les sociétés de transport!

Transport 2000 est un mouvement international (Grande-Bretagne, Belgique, France, Suisse, Norvège, États-Unis). Il regroupe au Québec plusieurs tendances, aussi bien des étudiants que des retraités, des chômeurs que des travailleurs, sans compter des automobilistes écoeurés du chaos actuel.

Vous dites que nous «vivons de subventions gouvernementales». Or notre subvention d'exploitation ne dépasse pas 40 p. cent. Grâce à des efforts acharnés, nous avons même fait chuter cette part pour l'exercice courant. Mais nous concédons que celle-ci ne tombera pas à 0. Il en est ainsi pour les raisons suivantes.

Premièrement, nous devons assurer la défense des usagers des transports en commun. Cette fonction n'a pas véritablement de valeur marchande.

Deuxièmement, nous avons un centre de documentation spécialisé ouvert en permanence, couvrant les divers aspects du transport des personnes. Donc, qui financera ce service d'intérêt public? Vous-même? (...)

Troisièmement, nous pouvons apporter une contribution importante au débat public. Venez consulter les mémoires que nous avons soumis aux diverses instances publiques. Vous ne pourrez que constater la rigueur de nos interventions et les félicitations qui nous sont régulièrement distribuées. (...)

Guy CHARTRAND
président

Un service très handicapé...

■ Je suis une usagère régulière du transport adapté depuis environ deux ans. Comparé aux services offerts ailleurs en province, celui de la Ville de Montréal offre bien des avantages, mais il a quand même, hélas, de bien grosses lacunes.

Malgré les efforts pour accélérer le traitement des demandes de réservation, le temps d'attente au téléphone est de plus en plus long. Une heure, une heure trente, une heure quarante avant de pouvoir parler à un agent, sans mentionner le nombre de fois qu'il faut d'abord composer le numéro avant d'obtenir une ligne.

Mon record d'attente jusqu'à présent est de deux heures. Mais j'aurais pu faire mieux: après deux heures, j'ai décidé de raccrocher sans avoir pourtant réussi à faire ma réservation.

Marie-Josée MARTIN
Montréal

N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réservent le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit: La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

Opinions

Le Canada et le Reform Party

JACQUES DUFRESNE
collaboration spéciale

Dans l'Ouest du Canada, le Reform Party connaît une vogue comparable à celle du Bloc québécois ici. Quand on étudie attentivement le programme de ce parti, on en vient à la conclusion qu'il est pour l'Ouest du Canada l'équivalent de ce que pourrait être le rapport de la Commission Bélanger-Campeau pour le Québec.

Voici donc comment nos amis réformistes de l'Ouest voient le Canada et le Québec dans le Canada ou hors du Canada.

Il sont très fiers d'appartenir au seul parti politique canadien qui se soit toujours opposé à l'Accord du lac Meech. Nous ne négocierons plus, se plaisent-ils encore à répéter, de ces misérables ententes destinées à ramener le Québec dans un Canada qui, après lui avoir fait la concession de devenir bilingue et multiculturel, lui accorderait des pouvoirs spéciaux.

L'article touchant les futures négociations constitutionnelles est d'une rafraîchissante limpidité: «Le Reform Party est en faveur du maintien de la Confédération; cette dernière ne peut être maintenue que par un engagement clair envers le Canada en tant que nation unique, où on accorderait un statut égal aux demandes et aux aspirations de toutes les régions dans les négociations et les débats politiques; la liberté d'expression serait reconnue comme le fondement des politiques linguistiques dans tout le pays. Dans le cas où ces principes fondamentaux seraient rejetés, il faudrait que le Québec et le reste du Canada trouvent un accord politique équivalent, qui soit de nature à améliorer leurs relations, à satisfaire leurs besoins communs en matière de défense de même qu'à assurer la liberté du commerce et la libre circulation des personnes, dans le consentement mutuel et pour le bénéfice des parties».

La citation originale

Cet article contient une phrase qui, en raison du caractère historique qu'elle est appelée à prendre, mérite d'être citée dans la version

anglaise originale: «Should these principles of Confederation be rejected, Québec and the rest of Canada should consider whether there exists a better political arrangement».

Je présume que le mot confédération est pris ici dans le faux sens qu'on lui donne depuis 1867 au Canada. Dans une confédération, les parties constituantes conservent leur souveraineté, le gouvernement central ne peut leur imposer aucune décision. À l'époque des guerres médiques, la ligue des Cités grecques était une confédération. L'Europe unie d'aujourd'hui s'apparente à une confédération. Par exemple, elle ne peut pas déclarer la guerre à l'Irak, cette décision relève des nations constituantes, comme le montrent les événements actuels. Le Canada, par contre, a pris sans demander l'avis des provinces des décisions équivalant à une déclaration de guerre à l'Irak. Il est en réalité une fédération.

Un message clair envoyé aux Québécois

Quoiqu'il en soit, le message qu'envoie le Reform Party au Québec est parfaitement clair. Pour demeurer dans la fédération, le Québec doit accepter l'idée d'une nation canadienne unique; il doit en outre renoncer aux lois 101 et 178. C'est très vraisemblablement ce qu'il faut entendre par le passage touchant la liberté d'expression.

Le Reform Party ne va toutefois pas jusqu'à soutenir que l'anglais devrait être partout la langue officielle de la nation. Il reconnaît le français au Québec et l'anglais ailleurs comme langues prédominantes du travail et de la société. Si le Reform Party est en faveur de la libre expression, il ne faut pas en conclure qu'il est aussi en faveur du multiculturalisme. Son programme est aussi très clair sur ce point: tout individu peut si tel est son choix conserver ses racines culturelles; les groupes ethniques ont la même liberté. L'État cependant n'a pas pour mission d'assurer le développement culturel des groupes ethniques mais de défendre et de promouvoir la culture nationale et même d'aider les groupes ethniques à s'y intégrer.

De tels principes généraux susciteraient inévitablement des tensions. Pour réduire ces tensions, le Reform Party propose que la population canadienne puisse se pro-

noncer par référendum sur les politiques linguistiques.

La démocratie directe ne se limite pas pour le Reform Party à la question linguistique. Elle est la base même de sa philosophie politique. Si au moins trois p. cent des électeurs le demandent, toute question peut faire l'objet d'un référendum à l'occasion d'une élection générale.

Ici encore le message adressé au Québec est limpide. Il n'est pas nécessaire de lire entre les lignes. Si une quelconque décision politique prise au Québec devait déplaire à la majorité canadienne, cette dernière pourrait le faire savoir par voie de référendum.

«Should these principles of Confederation be rejected, Québec and the rest of Canada should consider whether there exists a better political arrangement»

Le fameux Triple E

Bien entendu, le Reform Party réclame un Sénat élu, efficace et égalitaire. C'est le fameux Triple E. Par égalitaire, il faut entendre un même nombre de sénateurs pour chaque région, ce qui donnerait plus de pouvoir aux petites provinces.

C'est là un autre message clair à l'intention du Québec, lequel, toujours pour qu'il y ait plus d'égalité entre les régions, devra faire entrer dans ses comptes tous les revenus qu'il tire de l'hydroélectricité, de façon à ce que qu'ils soient inclus dans le calcul des paiements de péréquation.

Nous voici dans les finances publiques. La résolution UN du Reform Party se lit comme suit: «À chaque augmentation future du revenu total (de l'État) doit correspondre une réduction encore plus considérable des dépenses totales, jusqu'à ce que le budget soit équilibré».

Pour ce qui est des mesures précises à prendre pour réduire le déficit, les réformistes s'en prennent plus particulièrement aux petits projets chéris, tels que le bilinguisme officiel et le multiculturalisme.

Toujours en matière de finance, le Reform Party s'oppose à la politique actuelle de la Banque du Canada. Il considère qu'il ne convient pas de recourir aux grands leviers macroéconomiques nationaux pour résoudre le problème de l'inflation dans une région donnée.

Comme le prouvent les nombreux articles favorables à un plus grand respect des lois du marché, le Reform Party est un véritable parti conservateur. Il est un parti novateur, faudrait-il dire progressiste, par l'importance qu'il donne à la démocratie directe qui a comme corollaire une diminution de l'importance des partis politiques. Sous un gouvernement réformiste, les dons aux partis ne seraient pas pris en charge par l'État en vertu des politiques fiscales. D'autre part, les votes libres au parlement seraient plus fréquents que selon les règles actuelles.

Le Reform Party, nous le savons, a ses racines dans l'Ouest du Canada, mais le moins qu'on puisse dire c'est qu'il a quelques racines dans l'Est, plus précisément dans le parti appelé C.O.R. (Confederation of Regions). En ce qui a trait aux questions linguistiques et culturelles, le nationalisme anglo-saxon du C.O.R. est plus radical que celui du Reform Party, lequel est dirigé par l'Albertain Preston Manning, un homme politique habile qui ne prend aucun risque inutile.

Les enjeux sont de plus en plus clairs au Canada, les intérêts du Québec également. Ou bien le Québec s'engage résolument dans le Canada unitaire, bilingue et multiculturel de Pierre Trudeau, ou bien il saisit la perche que lui tend le Reform Party, ce qui suppose une déclaration préalable de souveraineté.

Il n'est pas du tout sûr que même avec un appui inconditionnel et irréversible du Québec, le Canada unitaire paraîsse encore acceptable aux gens de l'Ouest. Quant au Québec et à l'Ouest, qui sait si on ne les accusera pas de violer un espace aérien étranger si jamais ils tentent de se donner la main au-dessus de l'Ontario.

Lysiane Gagnon

Le carrousel incestueux

Quel revirement! Le nationalisme québécois, naguère vibrant au rythme de la poésie et de la chanson, est devenu une affaire de gens... d'affaires. Et c'est au tour du Canada anglais, naguère si peu porté au romantisme, de chercher dans la poésie le remède au mal de l'«âme nationale»!

À preuve M. Keith Spicer, président du groupe de travail sur l'unité nationale créé par le premier ministre Mulroney: en désespoir de cause, M. Spicer en appelle à la poésie, seule capable, dit-il, de montrer aux Canadiens la voie de l'avenir.

Pendant que ce dernier se promenait dans les Territoires du Nord-Ouest en citant des poètes inuits, au Québec, la Commission Bélanger-Campeau voyait défiler d'impressionnantes cohortes de gens d'affaires qui discutaient calmement de l'opportunité d'avoir ou non un monnaie québécoise distincte du dollar canadien.

Pour qui se souvient des années 70, et des hurlements effrayés que provoquait partout, y compris au sein du Parti Québécois, l'idée d'un «dollar québécois», voilà qui constitue un renversement des choses absolument stupefiant. Cela montre à quel point l'idée d'indépendance a progressé et s'est banalisée, jusqu'à se mêler intimement au terreau de la société.

En deux semaines d'audiences publiques, la Commission Bélanger-Campeau aura entraîné peu de surprises. Les organismes qui y défilent ont déjà, pour la plupart, une position constitutionnelle archiconnue, et les organismes à vocation non-politique qui ne peuvent prendre position sur le cadre constitutionnel se contentent de promouvoir leur propre cause, faisant ainsi perdre du temps à tout le monde. (Pourquoi donc se présenter devant une commission sur la constitution, si l'on n'a rien à dire sur la constitution? Est-on si friand de publicité qu'on saute sur n'importe quelle tribune du moment qu'elle vous permet de passer à la télévision?)

Tel que prévu, deux camps se dessinent au sein et autour de la Commission: le Parti Québécois, le Bloc Québécois, les centrales syndicales et le mouvement coopératif du côté souverainiste; les milieux d'affaires, les partis fédéraux et le Parti Égalité du côté fédéraliste, tandis que les Libéraux provinciaux oscillent entre les deux, et feront probablement leur nid dans une formule à mi-chemin entre le «fédéralisme renouveau» et la souveraineté-association... ou, pour reprendre une expression du co-président Michel Bélanger, l'association-souveraineté. (Il ne manquait plus que cela au lexique de cet incessant radotage constitutionnel qui va tous nous mener à la sénilité précoce si l'on n'y met pas un terme à brève échéance.)

De cette logorrhée verbale qui ne fascina que ceux que la question constitutionnelle empêche de dormir ou qui ont raté le référendum et les débats constitutionnels des dernières décennies, rien de neuf n'émerge pour l'instant, sinon, évidemment, la débandade de l'option fédéraliste classique, qui n'est plus soutenue, au Québec, que par des joueurs secondaires de la scène politique — parmi lesquels on trouve en outre fort peu de francophones.

Tel que prévu, le fédéralisme a perdu, avec la faillite de l'accord du lac Meech, l'essentiel de sa crédibilité. Les fédéralistes n'ont plus d'arguments de «vente».

Plus personne n'ose se dire en faveur du statu quo, et dès qu'un groupe s'amène avec un mémoire proposant une réforme quelconque du système fédéral, il se fait inévitablement demander: «Si même les demandes minimales que représentent l'accord du lac Meech n'ont pu passer, comment ferez-vous pour en obtenir plus?». Question sensée, qui laisse le fédéraliste bouche bée.

Il était prévu que les membres de cette commission bâtarde, où les milieux d'affaires, les gens d'appareil et autres notables mandatés par des organisations sont grossièrement sur-représentés, arriveraient à la table avec des idées déjà coulees dans le béton.

C'était le premier défaut de cette commission bâtie sans imagination, qui ressemble tantôt à une «table de concertation» patronale-syndicale, tantôt à une version dégénérée d'une commission parlementaire partisane. Il était évident, dès le départ, que les politiciens s'attaqueraient mutuellement, que les «syndicaux» s'opposeraient aux «patronaux» et vice-versa, et que tout le monde parlerait pour la galerie.

On pouvait tout de même espérer, étant donné qu'il s'agit là, paraît-il, d'un moment historique pour la collectivité, que tout ce beau monde ferait un effort pour accueillir ses invités de façon civilisée et donner au moins l'apparence de l'ouverture d'esprit. Hélas, le spectacle que nous a présenté cette semaine la Commission Bélanger-Campeau était encore pire que ce que sa composition laissait présager.

De part et d'autre des lignes de démarcation partisans, les politiciens n'en finissent plus de s'envoyer des pointes, ou des flèches, quand ils ne s'échangeaient pas carrément des insultes. Les incontournables Laberge et Larose n'en finissent plus de prendre le plancher. Richard Holden divaguait. Lucien Bouchard mettait encore une fois ses tripes sur la table, et le sommet fut atteint lorsqu'un organisme eut le malheur de s'amener avec un mémoire qui déplaisait à une partie des membres de la commission. Les témoins témoignèrent sous une pluie d'invectives, et le même genre de numéro s'est répété, à des degrés divers, lors de plusieurs autres témoignages.

Qu'est-ce que ces commissaires censés être à l'écoute de la population, qui houpillent les témoins aux opinions divergentes? Et qui sautent sur leur micro pour dresser des procès d'intention aux gens qu'ils ont eux-mêmes invités à faire valoir leurs vues, avant de se lancer pour la nième fois dans leur propre discours partisan?

À quoi servent ces audiences publiques? À permettre à la population de s'exprimer librement, ou à permettre aux commissaires d'exprimer leurs états d'âme? Et cela, deux fois plutôt qu'une, puisque, dans ce carrousel incestueux qui tient lieu de commission d'enquête sur l'avenir du Québec, on joue allègrement à la chaise musicale, les commissaires se transformant en témoins quand vient le tour de l'organisme qu'ils président.

Voilà ce qui se produit quand on forme une commission avec des gens liés par des partis et des appareils au lieu de recourir à des individus à l'esprit libre. On est ici à mille lieues des grandes commissions d'enquête qui ont laissé leur marque, à mille lieues de l'esprit avec lequel un André Laurendeau abordait sa tâche quand il tentait de fouiller les entrailles du pays.

Les Québécois n'en sont pas à une humiliation près, mais avaient-ils besoin de celle qui consiste à voir l'avenir de leur patrie débattu dans une atmosphère sans dignité?

Les enfants de la bombe

FRANCINE PELLETIER
collaboration spéciale

L'avenir, ce sont eux. On aime pas trop y penser — l'avenir est déjà suffisamment trouble comme c'est là — mais c'est une réalité incontournable: l'avenir, ce sont les jeunes, les 12-18 ans, les adolescents des polyvalentes et des Cégeps. Ceux et celles qu'on appellait jadis, avec une pointe d'envie, «la jeunesse», mais qu'on désigne aujourd'hui, avec une certaine amertume, «les enfants de la bombe».

Une génération sacrifiée, éclatée, tassée dans le coin. C'est comme ça qu'ils se décrivent, les jeunes, et c'est encore ça qu'ils criaient, cette semaine, alors que 100 000 lycéens ont pris les rues de Paris pour manifester contre «l'insécurité».

Il y a quelque chose de vaguement inquiétant, il faut bien l'admettre, de savoir que l'avenir est entre les mains de ceux et celles qui n'en ont pas. Ou qui n'y croient pas.

«Pourquoi se battraient-ils pour la souveraineté du Québec?» m'a demandé un jeune étudiant cette semaine, lors d'un débat-conférence sur l'avenir constitutionnel au Cégep André-Laurendeau. «Qu'est-ce que ça va changer pour nous?»

L'optimisme claironné ces temps-ci sur tous les toits, vis-à-vis l'avenir du Québec, n'est pas partagé par les jeunes. C'est le moins qu'on puisse dire. Les jeunes cherchent, désespérément, mais ne trouvent pas. Ils n'ont rien encore auquel vraiment s'identifier. Et plus on s'éloigne des institutions scolaires, plus on constate leur désarroi.

«Quand vous pensez à l'avenir, à quoi pensez-vous?» ai-je naïvement demandé à quelques habitués de La Galerie, la Maison des jeunes de St-Henri, lundi dernier. Pas de réponse. Pas même l'ombre d'une réponse. Agés de 15 à 17 ans, les trois garçons et les trois filles calés dans de vieux divans ne voyaient manifestement rien devant eux. Ou rien dont ils avaient envie de parler.

Je m'attendais au désenchantement et à la désinvolture des jeunes; je ne m'attendais pas à leur silence. Une véritable torture ce silence, un gouffre où il n'y a pas de balises, à peine de sous-entendu, et beaucoup de néant.

«Ce n'est pas seulement que le langage des jeunes a changé», dit Pierre Provost, animateur auprès des jeunes depuis huit ans déjà. «Il n'y a plus de langage».

La difficulté de communication est, bien sûr, légendaire en ce qui concerne les jeunes. Mais le problème aujourd'hui est plus profond. «Les jeunes nous arrivent dans un état végétal», explique Josée Marcogliese, animatrice également à La Galerie.

Plus individualistes, plus emmurés, plus défaitistes qu'il y a seulement huit ou dix ans, les jeunes sont nettement plus difficiles à rejoindre aujourd'hui. Les raisons? La pauvreté, les difficultés familiales, le décrochage scolaire. Il y a davantage de problèmes de toutes sortes aujourd'hui; par conséquent, les jeunes se terrent davantage. «Tout le défi, explique Wil St-Juste, du Quinkabuzz, la Maison des jeunes du centre-sud, c'est de les intéresser à quelque chose».

«C'est plate», est d'ailleurs un refrain maintes fois entendu dans les Maisons de jeunes. Ainsi que: «Donne-moi ça».

«Les jeunes aujourd'hui sont sur un trip de consommation. C'est leur seule gratification», explique Luc Rabouin, de L'Hôte Maison.

L'engouement pour le «style»

En fait, rien n'illustre mieux le syndrome actuel des jeunes que l'engouement pour le «style». Un sujet, ai-je remarqué, qui a le mérite de faire jaser les ados. En effet, la conversation s'anime lorsque vient le temps de parler des «Fresh» (adeptes du rap), ou encore des «Skaters» (adeptes du rouli-roulant), les deux groupes in qui tiennent le haut du pavé actuellement. Plus tôt, c'était les Disco et les Rockers; avant ça, les Punks et les Heavy Metal. Chaque groupe a son look, son style, ses règles. Pour les adolescents et adolescentes, c'est une façon de consommer, de per-

former et de se valoriser tout en même temps.

«Les jeunes ne se sentent pas respectés pour eux-mêmes», explique Dominic Mailhot, 18 ans, de La Galerie. «Le style, c'est une façon de se faire respecter».

Se faire respecter. C'est tout ou rien que le terme revient souvent dans la bouche de ceux dont on s'y attend le moins. Demandez à un adolescent ce que la Maison des jeunes veut dire pour lui, par exemple, et on vous parlera à coup sûr de «respect». («J'ai appris à respecter les autres ici... à être avec le monde», dit Michel Gravel, un «ancien» de La Galerie).

Tout n'est pas que moues et haussements d'épaules, donc, dans ces hauts lieux de la jeunesse oubliée. Tout n'est pas que bousculades dans les vestiaires et commentaires machos du genre: «Comment ça, i'a pas de plottes ici à soir?!» Certes, les stéréotypes sexuels n'ont pas épargné la jeunesse d'aujourd'hui. Loin de là. Les gars sont encore tough et les filles assez soumises merci. (Elles sont d'ailleurs généralement moins nombreuses dans les Maisons de jeunes, pour ces raisons). On entend encore les mêmes sornettes sur les «tappettes», les gars qui doivent pas «faire la vaisselle» et les filles qui n'ont pas, c'est bien connu, «d'intelligence». Mais au-delà de ce nivellement par le bas, il y a quand même une lueur à l'horizon.

«Les gars ne sont pas si confortables que ça avec leur image de machos; ils veulent en parler», dit Luc Rabouin.

«Depuis deux ans, les jeunes ne défonce plus les murs et ne volent plus les objets qui traînent», explique Chantal Beaudoin de la Maison des jeunes de Pointe-St-Charles. «Ils ont compris qu'en agissant de la sorte c'est eux-mêmes qu'ils volaient».

Et puis, la drogue et la violence, synonymes de la condition des jeunes ces temps-ci, ne sont pas, de l'avis des intervenants, les problèmes que l'on croit. En tout cas, ils ne le sont pas dans les Maisons des jeunes où l'on note, au contraire, une fierté presque exacerbée chez les jeunes, un besoin de contrer l'image négative qui leur colle à la peau. Le fait d'être perçus comme

des «parasites», par exemple, est une idée intolérable pour bien des jeunes. «Ils feraient n'importe quoi», explique Luc Rabouin, plutôt que de tomber dans l'engrenage du B.S..

La vraie lueur au bout du tunnel

Mais la vraie lueur au bout du tunnel, vous l'aurez deviné, ce sont les Maisons elles-mêmes. Ces lieux un peu pêle-mêle et légèrement bordéliques mais qui, pour bon nombre de jeunes, représentent leur seul «lieu d'appartenance», le seul endroit où ils peuvent être libres et responsables à la fois.

Loin de la «solicitation intense de la rue», ou de la performance exigée d'eux à l'école, bénéficiant d'un support qu'ils n'ont souvent pas à la maison, les jeunes se découvrent ici une seconde nature. Prenez les fameux «styles» dont les jeunes sont si friands. On en trouve finalement très peu dans les Maisons de jeunes. «On a pas besoin de ça ici», explique Eric, 15 ans, du Quinkabuzz. «Ça fait d'la chicane pour rien. On préfère être... normal».

C'est cette espèce de métamorphose — bien que pas toujours visible à l'oeil nu — qui est d'ailleurs la grande récompense des intervenants auprès des jeunes. «Ils nous arrivent avec certaines manières et ils repartent avec d'autres. En fait, ici on leur donne le choix», dit Wil St-Juste.

La grande frustration, par contre, c'est le manque d'argent. Il y a bien le RCM qui a promis, lors de la campagne électorale, un million de dollars aux 11 Maisons situées à Montréal. Mais verront-elles la couleur de cet argent? C'est ce qu'on se demande au Quinkabuzz, à La Galerie et ailleurs.

En attendant, la vie continue. On joue au billard, on prépare à manger, on fait de l'aide aux devoirs. À La Galerie, on prépare même une sortie au Musée de la civilisation. Et puis, il y a Josée (qui pense devenir infirmière) et Johnny (qui vient de lâcher l'école) qui se pelotonnent sur le vieux sofa sans rien dire. Josée et Johnny qui s'aiment, comme dirait Daniel La-voie, «comme avant, avant les menaces et les grands tourments...»

Laissons-les s'aimer?

Le grand tabou féministe, ou comment l'on fait le procès des hommes

Le journaliste Roch Côté lançait hier au Salon du Livre de Montréal un essai intitulé «Manifeste d'un salaud». Il expose ici l'essentiel de son propos.

ROCH CÔTÉ

Après la tuerie de l'École Polytechnique, le 6 décembre 89, la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, déclarait en public que «la vie est beaucoup plus en sécurité dans les choix des femmes que dans les choix des hommes».

Quatorze jeunes femmes venaient de mourir sous les balles d'un tireur fou. La présidente de la CEQ en profitait pour faire le procès des hommes. Pas du tireur fou mais bien des hommes pris dans leur globalité.

Imaginons un seul instant qu'un homme public profère sur les femmes un jugement aussi outrancier que celui de madame Pagé, que cet homme-là dise, par exemple, que les femmes ne sont pas fiables. Un tel homme signerait son arrêt de «mort» publique. Cloué au pilori, ce macho deviendrait la pâture de tout ce que la société compte d'esprits éclairés, des éditorialistes aux chefs syndicaux de tout grade en passant par les «intervenant» de tout acabit.

La présidente de la CEQ s'en est tirée sans l'ombre d'un reproche. Pourtant, du haut de son poste, elle avait peu ou prou assimilé «des hommes» à l'auteur du massacre de Polytechnique.

Pourquoi en est-il ainsi?

La réponse réside en un seul mot: le tabou.

Il s'est créé chez nous un redoutable tabou féministe. Un petit nombre de féministes doctrinaires ont réussi le même tour de force que jadis les gauchistes: imposer un discours public où les contradicteurs sont automatiquement classés au rang des salauds.

Jean-Paul Sartre disait qu'un anti-communiste est un chien. Pendant un temps, la presque totalité de la classe intellectuelle d'Occident s'est crue obligée de choisir son camp: celui des «chiens» ou celui des «progressistes». C'est fou ce que nous avons eu de «progressistes» à la direction des syndicats et parmi les enseignants. Ces beaux esprits ont mené une jolie cabale où tout un chacun a cru de son devoir de faire son bout de chemin «anti-imperialiste» pour sauver son âme de salopard occidental.

Le tabou fonctionne sur la culpabilisation. Une fois les «chiens» neutralisés, le discours de la cause juste devient sacré et se fige, tel un objet de culte, dans une langue de bois. L'étape suivante se nomme dévotion.

Le tabou classique

Le féminisme doctrinaire se conforme en tous points au modèle du tabou classique. Il culpabilise tous les hommes en assimilant leur comportement à celui des déclassés, des tireurs fous ou des désespérés. Les salauds n'ont plus qu'à se taire. Les «dévotes» mènent ensuite leur cabale en toute immunité, libres de faire contre les hommes les procès les plus extravagants.

Lorraine Pagé n'est pas une exception. Depuis des années, on entend sur les hommes les propos les plus démesurés, voire les plus racistes, sans jamais de réplique. Les hommes se taisent, sauf bien sûr les inévitables «compagnons de route», ces «chiens» repentis qui accompagnent les bonnes causes comme d'autres les caravanes. Au lendemain de la tuerie de Polytechnique, les compagnons de route ont déclaré tous les hommes coupables et les ont invités, comme l'a fait Maurice Champagne, à des cérémonies publiques de repentir.

Les idéologues du féminisme ont ainsi récupéré à leur profit les événements tragiques de l'an dernier. Toute idéologie est manichéenne, c'est-à-dire qu'elle divise le monde en bons et méchants. Le grand Satan du féminisme fait la guerre, bat et tue les femmes, saccage la nature et pervertit tout ce qu'il touche, même les arts. À côté du monstre mâle, voici la femme, porteuse des valeurs qui sauveront l'humanité de l'apocalypse où nous glissons irrémédiablement. «Tout ce que font les femmes est bien», est venue nous dire à Montréal, en juin dernier, la féministe américaine Marilyn French.

Après le 6 décembre 89, les hommes ont eu droit dans les médias à une véritable avalanche de toutes les avanies qu'une idéologie manichéenne peut réserver à la horde des salauds qu'elle a pour mission de pourfendre.

On a écrit et répété que le geste de Marc Lépine n'avait rien d'exceptionnel, que cette démente meurtrière n'était qu'un exemple de plus du comportement habituel des hommes envers toutes les femmes. Les grandes orgues de la culpabilité collective ont vibré de tous les tuyaux sacrés. Les compagnons de route se sont versés des tombereaux de cendres sur la tête tandis que les dévotes ont refait leur numéro sur la «violence généralisée» qui caractérise, paraît-il, notre société.

L'exorcisme

Le discours féministe sur la violence relève de l'exorcisme et de la conjuration du Vilain. On lance les statistiques les plus folles sur les femmes battues, des campagnes incessantes cherchent à nous convaincre que nous vivons dans un véritable état de guerre permanent dont les femmes seraient les victimes privilégiées.

Les propos les plus outranciers et les plus irrationnels proviennent des enceintes douillettes des centrales syndicales et des universités. C'est là que se consomme justement le mariage le mieux réussi entre l'idéologie féministe et ce phénomène répandu dans les sociétés modernes: le narcissisme, c'est-à-dire le culte effréné de soi.

«Le narcissisme, écrit le philosophe français Gilles Lipovetsky, inséparable d'une peur endémique, ne se constitue qu'en posant un dehors exagérément menaçant.»

Il y a belle lurette que nous ne savons plus rien de ce qu'est une société violente. Alors qu'autrefois la violence se vivait quotidiennement dans les rues, aujourd'hui nous la regardons en spectateur, à la télévision ou dans les pages des quotidiens. Elle vient déranger un monde où dominent l'obsession de la sécurité, l'organisation toujours plus poussée

ou l'autre des instituts de recherche y sont traités. Avec ses 540 lits, ses centaines de laboratoires et tous ses spécialistes, le *Clinical Center* est probablement le plus grand hôpital au monde à être exclusivement lié à des activités de recherche.

Les N.I.H. sont une agence fédérale et ne fonctionnent pas comme tous les hôpitaux. Cette année, le gouvernement américain a investi près de huit milliards de dollars dans les N.I.H. afin de faire avancer la recherche médicale. Les patients ne sont admis que sur la base d'un «protocole» médical qui est établi en fonction des besoins de recherche. Quel qu'un se présentant à la porte du *Clinical Center* avec un bras cassé risque d'être surpris par l'accueil!

Un million de dossiers

Chaque année, presque un million de dossiers médicaux retiennent l'attention des médecins de Bethesda; seulement 175 000 sont finalement retenus. Certains patients souffrent évidemment de maladies incurables qui les amènent aux N.I.H. pour des traitements expérimentaux. D'autres sont acceptés parce que leur «cas» est unique.

Souvent par contre, les besoins de la recherche peuvent être d'une extrême banalité. «S'il faut un patient avec un certain type sanguin, explique un porte-parole, on prépare un protocole type et on cherche la personne qu'il nous faut. À tout moment de l'année, les N.I.H. peuvent avoir plus d'une centaine de protocoles. Nos admissions sont faites en fonction des besoins que nous avons identifiés. Normalement, aucune exception n'est faite à cette règle.»

Pour les patients qui sont acceptés, donc qui répondent aux besoins de recherche, les N.I.H. vont payer tous les frais de séjour, de traitement et même s'il le faut les frais de transport. De par

MANIFESTE D'UN SALAUD



Au lendemain de la tragédie de Polytechnique, la présidente de la CEQ Lorraine Pagé «a fait le procès des hommes. Pas du tireur fou mais bien des hommes pris dans leur globalité.»

Le féminisme doctrinaire culpabilise tous les hommes en assimilant leur comportement à celui des déclassés, des tireurs fous ou des désespérés

des assurances et des systèmes collectifs destinés à nous protéger contre les aléas de la vie. Les grandes valeurs du jour se nomment sécurité d'emploi, épargne, longévité, vacances d'hiver au soleil, santé et bien-être, plaisir personnel et préparation d'une bonne retraite.

Entre leur congé sabbatique, leurs subventions de recherche et leurs régimes hypocaloriques, des universitaires voudraient nous faire croire que la vie est un combat où l'on risque chaque jour sa peau dans d'incontournables traquenards. Ces discours de croque-mitaine servent en fait à consolider un narcissisme élevé au rang d'un art de vivre et à sonner le rappel réconfortant des bonnes âmes contre les forces obscures du mal. L'exorcisme n'est pas passé de mode.

Le triomphe de la misogynie?

Les plus excités ont profité du massacre de Polytechnique pour renouveler leurs fonds de commerce et redonner un petit air d'actualité à leur fabulation favorite: l'existence dans notre société d'une «misogynie triomphante», comme le dit Armande Saint-Jean.

Deux jours avant la folie de Marc Lépine, le ministère de l'Éducation rendait publics les résultats d'une recherche dont à peu près personne n'a parlé. On y apprenait pourtant que les femmes qui ont choisi des études ou des métiers non traditionnels, donc des femmes qui font leur chemin dans des milieux d'hommes, affichent un taux de satisfaction très élevé quant à leur choix. À 95 p. cent et plus, elles se disent bien acceptées par les hommes et leurs relations avec eux sont harmonieuses.

Mais ces faits ont peu de poids devant des idéologies dont le rôle, comme l'a bien montré Edgar Morin, est de contrôler, d'accueillir et de refuser l'information, autrement dit d'aveugler.

L'idéologie féministe a étendu le procès des hommes à l'ensemble de la vie sociale et culturelle. Le pouvoir, exercé par des hommes, affame, détruit, tue. Le féminisme est chargé de prendre la relève de 25 siècles de «patriarcat» afin de sauver l'humanité de la catastrophe: nous entrerons donc bientôt dans l'âge de la rédemption, comme nous l'annonçait Marilyn French.

Ce sera aussi l'âge où l'homme lui-même apprendra à exprimer dans la littérature et le savoir autre chose que la froideur des raisonnements. En 25 siècles d'art, de poésie, de musique, de philosophie, etc., l'homme n'a jamais réussi à exprimer l'affectivité, le corps, la femme. La aussi, la rédemption est proche, nous fait-on savoir, car le féminisme nous arrive avec «un nouvel ensemble de valeurs», les bonnes bien sûr.

Oui, il y a de l'espoir, mais pas la où l'on pense. L'espoir, je le trouve dans le fait que des femmes, qui nous ont promis une vraie révolution du pouvoir, de la pensée et des mœurs par la seule magie de leur présence, sont tombées dans les délires idéologiques les plus communs: manichéisme, procès du grand Satan, croisade, culte obsédé de soi, outrance verbale... Toutes bêtises dont les hommes se sont montrés capables depuis longtemps. Ce féminisme-là aura donc fait la preuve, par l'absurde, de l'inévitable et parfois désolante égalité des sexes.

Bethesda, le plus grand centre de recherche médicale au monde

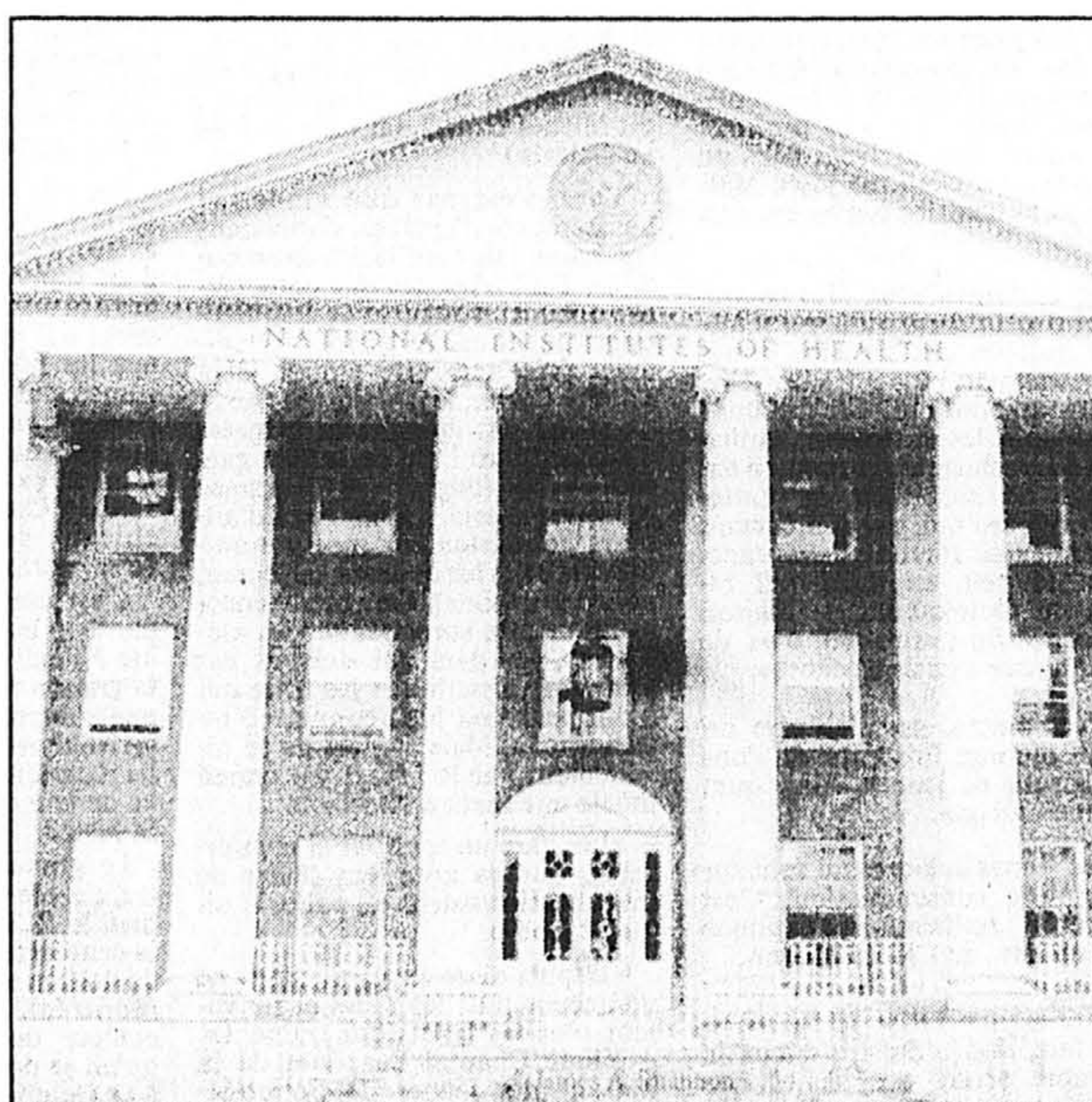
STÉPHAN BUREAU
collaboration spéciale
WASHINGTON

Officiellement, et jusqu'à preuve du contraire, c'est d'abord pour éviter les tracasseries des médias, pour protéger sa vie privée que le premier ministre Bourassa a choisi de se faire soigner dans un hôpital américain. Légitime considération, certes, mais qui n'aura pas longtemps résisté à l'appétit de la presse canadienne. Même ici un premier ministre ne peut pas rester très longtemps inconnu. Pour ce qui est de la discrétion, c'est plutôt raté.

Cependant, le premier ministre n'a pas pu choisir au hasard de venir au *National Institutes of Health* (les N.I.H.). Le campus de Bethesda, en banlieue de la capitale américaine, est de loin le plus grand centre de recherche médicale au monde. Aucun bâtiment ultra-moderne n'annonce la couleur. Dans la tranquillité d'un petit boisé, une soixantaine d'édifices anonymes. Chacun est baptisé d'un simple numéro, comme dans les pires films de science-fiction. Ici, pas question de fantaisie, le climat est à la rigueur. Pourquoi ne pas appeler «numéro 1» la première bâtisse du campus?

Pour se retrouver, il faut un bon guide, ou alors beaucoup de patience. La géographie des lieux est d'ailleurs à la mesure de la réputation de l'institution. Treize instituts de recherche différents, dont douze se trouvent sur le campus, forment les N.I.H. Chacun des centres de recherche dispose de ses propres chercheurs et fonctionne de façon quasi autonome.

Le centre nerveux des N.I.H. est une énorme construction de brique rouge (le plus grand édifice de brigue rouge au monde, précise avec fierté un «statisticien» local) qui abrite le *Clinical Center*. C'est en fait l'hôpital du complexe. Tous les patients qui se retrouvent dans l'un



Les National Institutes of Health de Washington, où a été traité le premier ministre Bourassa: de loin le plus grand centre de recherche médicale au monde.

tout dans le monde, des médecins peuvent composer un numéro spécial afin de présenter leurs cas spéciaux. Après examen du dossier, le patient accepté est pris en charge par les médecins de Bethesda. Qu'il habite Madagascar ou Manhattan ne fait pas de différence.

Mais dans bien des cas, il y a un prix à payer. Certains patients deviennent des *studied patients*, des patients étudiés, une invention sémantique qui évite de parler de cobayes.

Claire Dubois, après des études à

l'Université de Sherbrooke, est venue compléter sa formation au *Cancer Institute* des N.I.H. Selon elle, la qualité des équipements et la proximité des patients «étudiés» donnent toute sa force de recherche au N.I.H. «Ce sont des gens qui ont souvent tout essayé, qui n'ont plus rien à perdre et qui sont prêts à tenter la chance avec de nouvelles thérapies.»

Grâce à ce système, les chercheurs des N.I.H. ont pu créer et distribuer en 25 mois l'AZT, qui pour l'instant est le seul médicament capable de ralentir la progression du sida. De la même façon, 100 pour cent de tous les traitements et médicaments développés pour combattre le cancer sont passés à un moment ou à un autre entre les mains des spécialistes du *Cancer Institute*.

Une armée de chercheurs

Pour gagner la bataille de la santé et continuer à innover, les N.I.H. doivent compter sur une armée de chercheurs et de spécialistes venus des quatre coins de la terre. En tout, 15 000 personnes travaillent pour l'institution, et près de 4 000 d'entre elles détiennent un doctorat. Autant dire qu'au mètre carré, la densité de matière grise est très élevée. À preuve, depuis 1945, plus d'une centaine de prix Nobel ont été décernés à des chercheurs qui ont travaillé aux N.I.H. ou ont été appuyés dans leurs recherches par l'institution.

Pour les chercheurs qui y goûtent, il est difficile ensuite de voir leur travail de la même façon. Claire Dubois a une place qui l'attend à l'Université de Sherbrooke, situation certainement enviable. Elle admet cependant qu'après avoir travaillé aux N.I.H., «c'est plus difficile de voir les choses de la même façon, tout est tellement plus gros ici!»

Si la distance n'a pas permis à M. Bourassa de s'éloigner des curieux, elle lui aura au moins permis de se rapprocher de ce qui se fait de mieux en recherche médicale.

Patrimoine familial: la loi 146 continue de jeter la confusion

YVES BOISVERT

«**N**ous voilà, en matière de régimes matrimoniaux, en compagnie de pays aussi progressistes que la Bulgarie, l'Iran, l'Irak et quelques pays latino-américains! Partout ailleurs dans le monde où une loi semblable existe, les époux sont libres d'y adhérer ou pas. Ici, on semble croire que les gens ne sont pas assez intelligents pour s'occuper eux-mêmes de leurs affaires. Est-ce donc ça, la société distincte?»

Jeffrey Talpis, notaire et professeur de droit à l'Université de Montréal, n'en reviendra jamais. Non pas qu'il trouve la loi sur le partage du patrimoine familial (ou loi 146) si mauvaise. Elle serait même plutôt bonne. Mais cette conscription obligatoire des nouveaux couples l'irrite au plus haut point.

C'est bien beau la liberté contractuelle, mais «laisser les gens faire leur loi dans ce domaine, c'est faire en sorte que le conjoint le plus faible se retrouve démuné!» réplique l'avocat Jean-Pierre Senécal, qui pratique en droit matrimonial à Saint-Hyacinthe et qui a pondu un ouvrage sur la loi 146.

«Moi, quand j'ai signé mon contrat de mariage, j'avais 21 ans. J'étais en amour et je ne savais pas ce que je faisais. Pourtant j'étais étudiante en droit!» renchérit la bâtonnière Sylviane Borenstein, à qui l'on attribue la paternité de la loi 146.

Tout le débat sur cette fameuse loi pourrait se résumer à l'opposition de ces deux philosophies juridiques.

Justice sociale et liberté

Jusqu'à quel point peut-on limiter la liberté des adultes vaccinés et consentants de faire des contrats et des testaments? Doit-on faire le bien du justiciable, qu'il le veuille ou non?

«C'est le retour à l'incapacité de la femme mariée», dit car-

ment la notaire Laurence Charrest. «La loi 146 est censée être une loi progressiste qui vient en aide aux femmes. Mais une femme qui se mariait en 1866 (année d'entrée en vigueur du Code civil) avait plus de liberté pour rédiger une convention matrimoniale que celle d'aujourd'hui!»

C'est là un point de vue bien théorique, selon Jean-Pierre Senécal. On a beau postuler l'égalité entre conjoints, ça ne signifie pas pour autant que les rapports de force sur le terrain sont abolis...

«Je ne fais que ça, du divorce, dit Me Senécal. Il faut se rendre à l'évidence: ce sont encore les femmes qui s'occupent en majorité des enfants, ce sont elles qui ont la plupart des jobs à temps partiel et ce sont elles qui sont les moins riches. Les catégories de gens les plus pauvres au Canada sont, dans l'ordre, les enfants de familles monoparentales, les parents de ces enfants (des femmes pour la plupart) et les femmes âgées seules. Alors qu'on ne me dise pas que c'est une loi qui arrive 20 ans trop tard à l'heure de l'égalité entre hommes et femmes!»

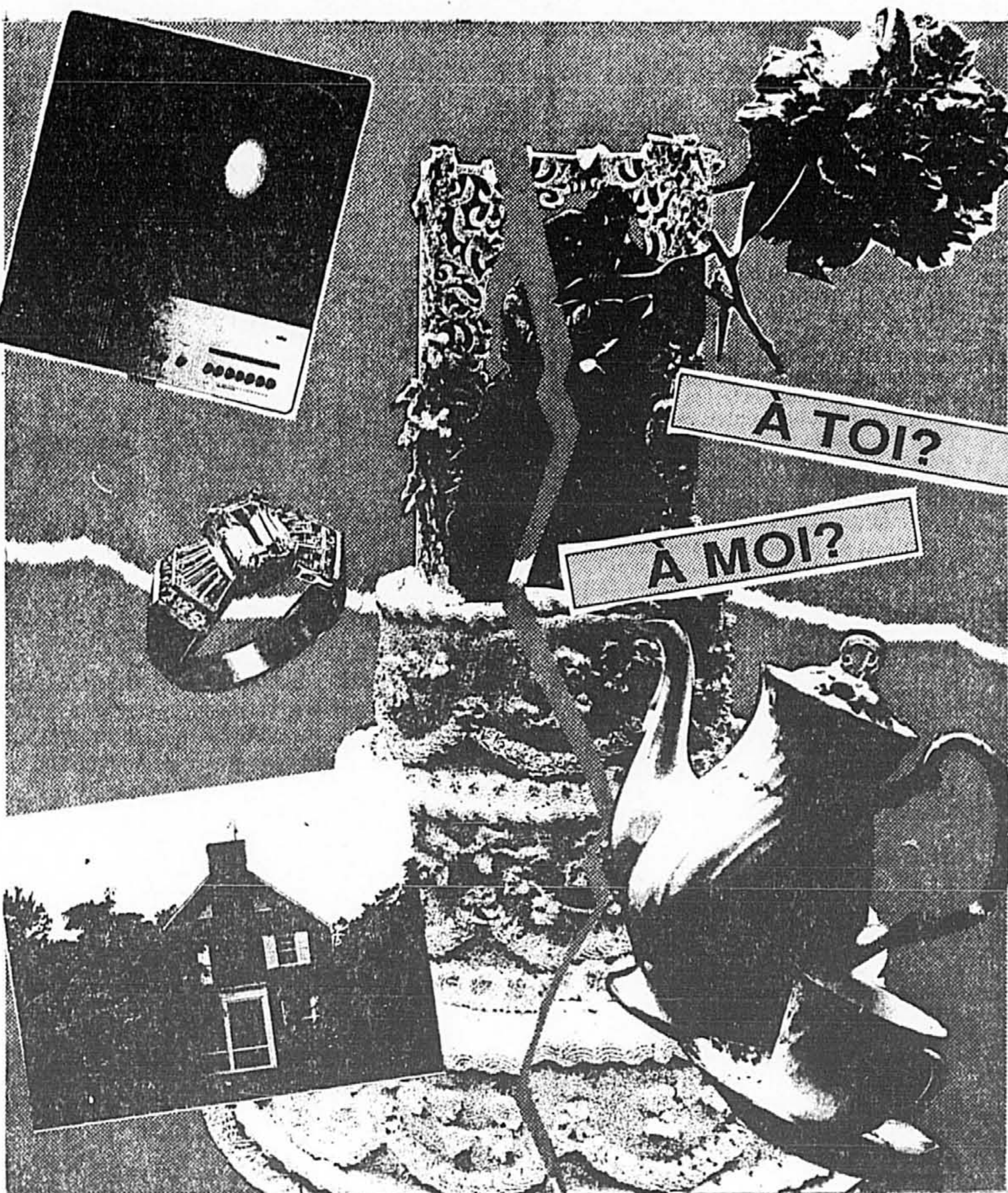
Les notaires n'en demordent pas et ils n'ont pas l'intention de lâcher prise, même si le débat semble s'évanouir: «Nous allons suivre l'évolution de la loi et les décisions des juges de très près», assure le notaire Jacques Tasche, président de la Chambre des notaires, qui est convaincu que le législateur devra remettre la loi sur le métier.

Une mauvaise «bonne loi» ?

En attendant, bonne ou mauvaise, il faudra vivre avec la loi 146... et sa rédaction boiteuse.

Et là, tout le monde s'entend: «C'est une horreur!» lance Me Senécal. «C'est un modèle parfait de ce qu'il ne faut pas faire en matière de rédaction. Mais en fait, ça représente très bien la façon dont les lois sont rédigées à Québec: on rédige des modifications sur le coin de la table, à la dernière minute, sans que les légistes aient le temps de revoir comme il faut le texte finale.»

Dans le cas de la loi 146, un amendement était adopté à minuit moins quart, la dernière



journee des débats de l'Assemblée nationale. On a fini d'adopter les lois de la session à deux heures le lendemain matin. A quatre heures du matin, on devait réaliser qu'on avait oublié un paragraphe dans la précipitation générale! (il a fallu un an avant de le remettre en place).

La rédaction imprécise a déjà donné lieu à des décisions judiciaires contradictoires.

Un exemple. La loi stipule que les dons sont exclus du patrimoine familial. Mais qu'en est-il des dons faits d'un époux à l'autre dans le contrat de mariage (une pratique très fréquente)? Le 7 juin, le juge Jules Allard, de la Cour supérieure à Québec, conclut que les meubles du ménage qui ont fait l'objet d'un don dans le contrat de mariage sont exclus du patrimoine. Mais le 18 juillet, son collègue, le juge Jean Moisan,

concluait que ces meubles entrent dans le patrimoine, autrement dit que les biens obtenus par un don sont exclus du patrimoine, mais pas ceux faits entre époux...

Et cette «légère» confusion judiciaire n'est que la pointe du gros iceberg d'incertitudes qui s'avance sur la mer matrimoniale, promettent les notaires...

On ne saurait tout dire dans une loi. Mais peut-on en oublier

autant? «Il y a plusieurs précisions simples, de deux lignes, qui auraient pu être faites, que nous avons demandées souvent... Ça a tout pris pour obtenir quelques petites modifications en juin!» dit Jean-Pierre Senécal.

Mais qu'advient-il des contrats de mariage avec la loi 146?

Une fois le partage de la maison, du chalet, des voitures, du régime de pension et des meubles décreté, il ne reste plus beaucoup de gâteau à distribuer entre les époux — du moins pour la grande majorité des ménages...

Des lors, à quoi bon faire un contrat de mariage?

En fait, si quelques raisons traditionnelles de faire un contrat ont disparu, la loi 146 donne aussi de nouvelles raisons d'en faire un.

Puisque le patrimoine familial commence à se créer le jour du mariage, il deviendra utile d'inscrire dans le contrat la valeur du patrimoine de chacun des époux au moment du mariage, afin de fixer un point de référence clair et incontestable.

Quant au choix du régime matrimonial, on admet qu'il devient moins pertinent pour bien des gens. Selon les statistiques de la Chambre des notaires, 53 p. cent des couples mariés depuis 1970 ont choisi un régime de partage, la plupart du temps la société d'acquêts, et dans quelques cas seulement la communauté de biens (depuis 20 ans, les gens sans contrat sont soumis à la société d'acquêts). On observe en fait que la tendance à choisir un régime de partage augmente sans cesse depuis 20 ans. En 1971, seulement 42 p. cent des gens étaient mariés selon un régime de partage, la séparation de biens étant alors nettement le régime le plus populaire. L'an dernier, 76 p. cent des 53 305 nouveaux couples mariés ont choisi un régime de partage. La séparation de biens est tombée à 24 p. cent.

On observe de plus que les gens font de moins en moins de contrats de mariage. C'est maintenant moins du tiers des couples qui passent devant le notaire avant de se marier, tandis qu'ils étaient à 60 p. cent à ce faire il y a 20 ans. La loi 146 devrait accentuer cette tendance à la baisse.

Quand le juge s'introduit dans le domicile conjugal...

«**L**es chaînes du mariage sont si lourdes qu'il faut être trois pour les porter.»

A en croire la Chambre des notaires, le gouvernement du Québec a réinterprété à sa façon ce mot célèbre de Sacha Guitry: le troisième et indispensable sommet du triangle conjugal, au Québec, ce n'est plus l'amant ou la maîtresse, mais bien le juge!

«Le mariage devient un nid à procès depuis le projet de loi 146 en raison d'une philosophie de méfiance présumée d'un époux envers l'autre. Dans tout mariage, il y a maintenant un invité: un juge, muni d'une discrétion considérable», a écrit le professeur Pierre Côté, de l'Université de Montréal.

Le juge se retrouve en effet investi de nouveaux pouvoirs, dont le moindre n'est pas la possibilité, quand il estime qu'il y a risque d'injustice, de décréter un «partage inégal» du patrimoine.

La loi 146 donne discrétion au juge de déroger aux règles générales de la loi dans plusieurs cas pour éviter les inéquités. Pour loubable que soit cette discrétion, qui donne de la souplesse à la législation, la Chambre des notaires estime que la loi «a prévu, à toutes les étapes, la possibilité de recourir au tribunal pour rétablir l'équilibre», d'où ce juge dans le salon des époux, devenus selon cette vision plus calculateurs...

Mais pour Me Jean-Pierre Senécal, président du comité du Barreau sur les droits économiques des conjoints, c'est tout le contraire qui se produit.

«Je pratique exclusivement en droit matrimonial. Mon expérience professionnelle et mes conversations avec d'autres avocats me font conclure qu'on a évité une foule de procès avec la nouvelle loi.»

Car, de dire Me Senécal, s'il est

vrai qu'une nouvelle loi, par définition, entraîne des recours devant les tribunaux (pour tester la loi, fixer son interprétation), le fait d'avoir clarifié les droits de propriété des époux fait en sorte que les gens concluent des règlements à l'amiable beaucoup plus volontiers.

Dans le cas de conjoints mariés en séparation de biens qui ont divorcé avant la loi, la «simple» fixation de la pension alimentaire et de la prestation compensatoire pouvaient donner lieu à des débats très longs, de dire Me Senécal. Et comme dans la plupart des cas l'objet principal de la dispute est la maison, le fait de l'avoir inscrite dans le patrimoine simplifie le débat...

«Maintenant que l'on sait un peu mieux ce qui revient à chacun des époux, une fois que l'on a accepté les règles du jeu, les gens veulent plutôt savoir comment les paiements vont se faire!»

Encore quinze semaines pour retirer ses billes

Une des critiques les plus souvent formulées à l'égard de la loi 146 est son caractère impératif: nul ne peut s'y soustraire. A deux exceptions près.

Premièrement, comme l'a si bien rappelé le ministre responsable du dossier à l'époque Monique Gagnon-Tremblay, les couples mariés avant l'entrée en vigueur de la loi, c'est-à-dire avant le 1er juillet 1989, peuvent se soustraire à son application dans les premiers 18 mois; la date limite est donc le 31 décembre 1990.

Deuxièmement, il est permis, au moment du divorce, de renoncer au partage du patrimoine. On imagine toutefois difficilement qu'au moment de la dispute finale les conjoints soient enclins à s'octroyer des largesses (car la renonciation favorise nécessairement un des deux époux, sans quoi elle est inutile).

L'exclusion volontaire existe dans toutes les provinces du Canada anglais et les États améri-

cains qui ont adopté une telle loi; elle n'est soumise à aucun délai.

La «spécificité» de la loi québécoise, c'est cette période d'exclusion volontaire limitée, cette échéance, et l'impossibilité pour les nouveaux couples de s'exclure.

Récemment, devant les protestations nombreuses et le nombre plus élevé que prévu de demandes d'exclusion (25 000 début octobre, soit 1,7 p. cent de tous les couples mariés), le ministre de la Condition féminine, Mme Viollette Trépanier, a organisé une mini-commission parlementaire où une demi-douzaine de groupes sont venus s'exprimer sur l'opportunité de prolonger le délai d'exclusion. La ministre avait cependant sa conclusion dès le départ: le délai resterait tel quel.

«Aussi bien ne pas faire de loi si on permet aux gens de s'exclure!» dit Me Sylviane Borenstein, bâtonnière du Québec et «mère spirituelle» de la loi.

Selon le Barreau, prolonger ce délai créerait un «dangerux précédent» qui «donnerait l'impression que le gouvernement regrette d'avoir adopté cette loi», en plus de créer de l'insécurité et de l'incertitude chez les justiciables.

La bâtonnière a même déclaré que le délai favorise le torse de bras entre époux, certains hommes voulant forcer leur femme à «signer» à la sauvegarde une demande d'exclusion avant la fin de l'année... (il faut l'accord des deux conjoints pour s'exclure de l'application de la loi).

La Chambre des notaires, qui lutte avec la dernière des énergies contre la Loi 146 depuis le début, juge au contraire injustifiée l'application «impérative» de la loi.

La loi peut être valable pour certaines personnes, admet la Chambre, mais, disent-ils, «la société familiale est beaucoup trop diversifiée aujourd'hui pour lui imposer un «mini-régime matrimonial».

Des problèmes auxquels on n'avait pas pensé...

Ce qui fait partie du Patrimoine familial (Biens acquis pendant le mariage)

Résidence principale	OUI
Chalet	OUI
Meubles des deux résidences	OUI
Automobiles utilisées pour la famille	OUI
Régime de retraite et épargne-retraite	OUI
Héritage	NON
Actions	NON
Biens d'une compagnie d'un des époux	NON
Droit d'usage d'une résidence familiale louée	OUI
Contributions à la Régie des rentes	OUI
Legs ou don	NON
Commerce	NON
Compte bancaire personnel	NON
Obligations	NON

Outre le principe général de la loi 146, que plusieurs contestent, il surgit dans son interprétation une foule d'effets pervers.

La règle générale est pourtant des plus simples: certains biens (voir le tableau) acquis pendant le mariage seront partagés moitié-moitié entre les époux au moment du divorce, ou du décès d'un des conjoints, quelles que soient les dispositions des testaments et du contrat de mariage.

Un être normalement constitué en déduit que les biens acquis avant le mariage n'entrent pas dans le patrimoine familial. Erreur!

Ce serait trop simple! Non: la valeur d'un bien acquis avant le mariage n'entre pas dans le patrimoine. Mais le bien, lui, allez donc savoir comment, s'y trouve!

Conclusion: le patrimoine familial n'est pas un ensemble de biens mais leur valeur. Résultat concret: au moment du divorce, on met ensemble chalet, maison,

meubles, régime d'épargne, bref tous les biens «partageables», et on en établit la valeur marchande.

Après, seulement après, on regarde à qui appartiennent ces biens au moment du mariage. S'il se trouve des biens ou des parties de biens (la partie du bien payée avant le mariage) qui appartiennent à l'un des deux avant le Grand Jour, on en déduit la valeur au moment du mariage et la plus-value acquise depuis. Il faut aussi démembrer l'écheveau des dettes de chacun...

Ce qui arrive, concrètement, de chacun des biens est laissé à la discrétion des ex-époux: pourvu qu'ils se partagent la valeur du patrimoine.

Un exemple de problème auquel on n'avait pas pensé. Monsieur, au moment du mariage, possède une Cadillac qu'il a payée 25 000 \$. Huit ans plus tard, il divorce d'avec Madame. La Cadillac, comme prévu, ne vaut plus que 1000 \$. Elle fait partie du patrimoine; on inclut donc dans le

patrimoine sa valeur marchande (1000 \$). Mais au moment de partager la valeur du patrimoine entre les époux, on soustraira du partage la valeur de la voiture au moment du mariage (25 000 \$). Conclusion: Madame a payé pour la perte de valeur de la voiture...

Autre gros problème: les successions. La loi ne prévoit pas que les avantages du partage ne doivent profiter qu'au conjoint. Ce qui peut donner des situations comme celle-ci: Madame et Monsieur vivent dans une maison de 150 000 \$, payée par Madame pendant le mariage. Bravo. Monsieur a de l'argent en banque. Tant mieux. Il meurt. Dommage. Par testament, il lègue tout à sa maîtresse. Classique. Comme la loi 146 fait entrer la moitié de la maison dans le patrimoine personnel de Monsieur, la maîtresse héritera de la moitié de la maison... en plus du compte bancaire. Plusieurs estiment donc que le conjoint devrait avoir le droit de choisir ou non s'il veut bénéficier des avantages de la loi en cas de décès de l'autre (ici, si elle avait

pu refuser de «profiter» de la loi, Madame aurait conservé la maison).

Dans le cas des «deuxièmes mariages», par ailleurs, se posera souvent le problème des biens achetés pendant ce deuxième mariage avec les économies que les conjoints ont accumulées avant de se remarier: ces biens entrent dans le patrimoine familial. Alors que si un conjoint possède une maison au moment de se remarier, il est clair qu'elle sera exclue du patrimoine.

Supposons que Madame possède 100 000 \$ avant de se remarier. Si elle désire acheter une maison pendant ce deuxième mariage, elle verra cet argent passer dans le patrimoine familial. Alors que si elle avait possédé une maison de 100 000 \$, celle-ci aurait été exclue. La loi prévoit même que si elle décide de vendre sa maison pendant le mariage pour acheter un chalet, ce chalet sera aussi exclu du patrimoine. Il est donc conseillé, dans des cas semblables, d'acheter tous les biens «moitié-moitié».

En Irlande, une femme brasse la cage catholique et conservatrice

LORNA SIGGINS
collaboration spéciale

DUBLIN

S'ils ont raison de parler d'une «ère nouvelle», les spécialistes de la politique irlandaise se trompent en attribuant à la seule influence du vote féminin l'élection de la première femme à la présidence de l'Irlande.

Et les hommes qui veulent y voir la preuve que l'électorat irlandais est finalement arrivé à maturité se trompent tout autant: en votant pour la candidate de la gauche — l'avocate Mary Robinson — la majorité n'a fait que rejeter les valeurs intolérantes, conservatrices et étroitement catholiques d'une Irlande post-coloniale, mais sans embrasser nécessairement le socialisme ou briser le moule traditionnel.

Dès que son élection a été confirmée, le soir du 7 novembre, M^{me} Robinson s'est écriée qu'il s'agissait «d'un grand jour pour les femmes d'Irlande». Mais la présidente elle-même transcende son sexe. «Mary Robinson est avant tout une personne extraordinaire qui a choisi de lutter — avec un succès impressionnant — contre des injustices sociales et civiles dont beaucoup affectent les femmes», écrivait quelques jours plus tard Mary Maher dans l'*Irish Times*.

«À ma connaissance, poursuivait-elle, elle est la seule personne dont on n'aurait jamais pu dire qu'elle aurait probablement mieux réussi si elle avait été un homme.»

Fille d'un couple médecin de Ballina, dans le comté Mayo, sur la côte ouest de l'Irlande, Mary Bourke fit des études de droit au Trinity College de Dublin et obtint sa maîtrise à Harvard. Peu après son retour en Irlande, elle épousa Nicholas Robinson, un ancien camarade d'université. Ce fut un mariage mixte, puisqu'elle est catholique et lui, protestant, et aucun membre de sa famille n'y assista.

Des causes controversées

Sa vie politique a débuté par son élection au Sénat. Son impact à la Chambre haute, où elle proposa des changements radicaux à de nombreuses lois, n'avait d'égal que son succès en cour, où elle plaida avec bonheur un grand nombre de causes controversées portant sur des problèmes sociaux.

C'est ainsi qu'en 1970, par exemple, elle proposa la légalisation des contraceptifs, et trois ans plus tard, son projet de loi sur la planification familiale déclencha le premier débat sur la question jamais tenu au Sénat. Et pourtant, 20 ans plus tard, la vente des contraceptifs en Irlande est encore limitée à certains magasins particuliers, et l'avortement, tout comme le divorce, est toujours illégal.

En 1979, elle défraya les manchettes en faisant valoir en cour que l'Irlande avait violé les obligations qu'elle avait contractées en vertu de la Convention internationale sur les droits de la personne en omettant d'assurer l'aide juridique à une citoyenne irlandaise, M^{me} Josie Airey. Onze ans plus tard, ce service n'est pas encore étali dans le pays.

Même si le poste de président se veut apolitique, la campagne électorale fut bien loin de l'être, en raison du fait que seuls les partis politiques sont habilités à présenter des candidats. Lorsque Mary Robinson fut choisie, en avril, par le Parti travailliste, et soutenue par la suite par le Parti des travailleurs, une petite formation de gauche, personne ne lui donnait de chance de succès.

C'est un scandale dont fut victime son rival, Brian Lenihan, qui devait lui donner la victoire, même si ce dernier, vice-premier ministre et membre important du parti Fianna Fail (Soldats du destin), était le favori jusque trois semaines avant les élections.

On découvrit soudain que Lenihan avait menti quant à son implication, en 1982, dans une série d'appels téléphoniques au président, Patrick Hillery, au sujet de la formation d'un nouveau gouvernement. Plutôt que de chercher à se disculper, M. Lenihan et ses partisans s'enlisèrent de plus en plus, et la controverse menaça de faire tomber le gouvernement, qui ne survécut que lorsque Brian Lenihan fut finalement démis de son poste au sein du cabinet par le premier ministre Charles Haughey.

Lenihan était toujours candidat à la présidence, mais même la machine puissante et bien organisée du Fianna Fail ne put lui garantir un nombre suffisant de voix en vertu du système de représentation proportionnelle le 7 novembre. Il obtint la majorité au premier choix, à 44,1 des voix contre 38,9 pour M^{me} Robinson, mais le candidat du parti d'opposition de droite du Fine Gael (Clan gaélique), Austin Currie (ex-député d'Irlande du Nord), ayant par la suite été éliminé, le transfert des voix donna finalement l'avantage à M^{me} Robinson.

Aucune influence politique

En tant que chef de l'État, la présidente ne jouira d'aucune influence politique, ce qui incite certains observateurs à penser qu'elle se passionnera peu pour ce poste. Son mandat de sept ans débutera le 3 décembre, date à laquelle elle emménagera avec son mari et leurs trois enfants dans la résidence présidentielle de Phoenix Park, à Dublin.

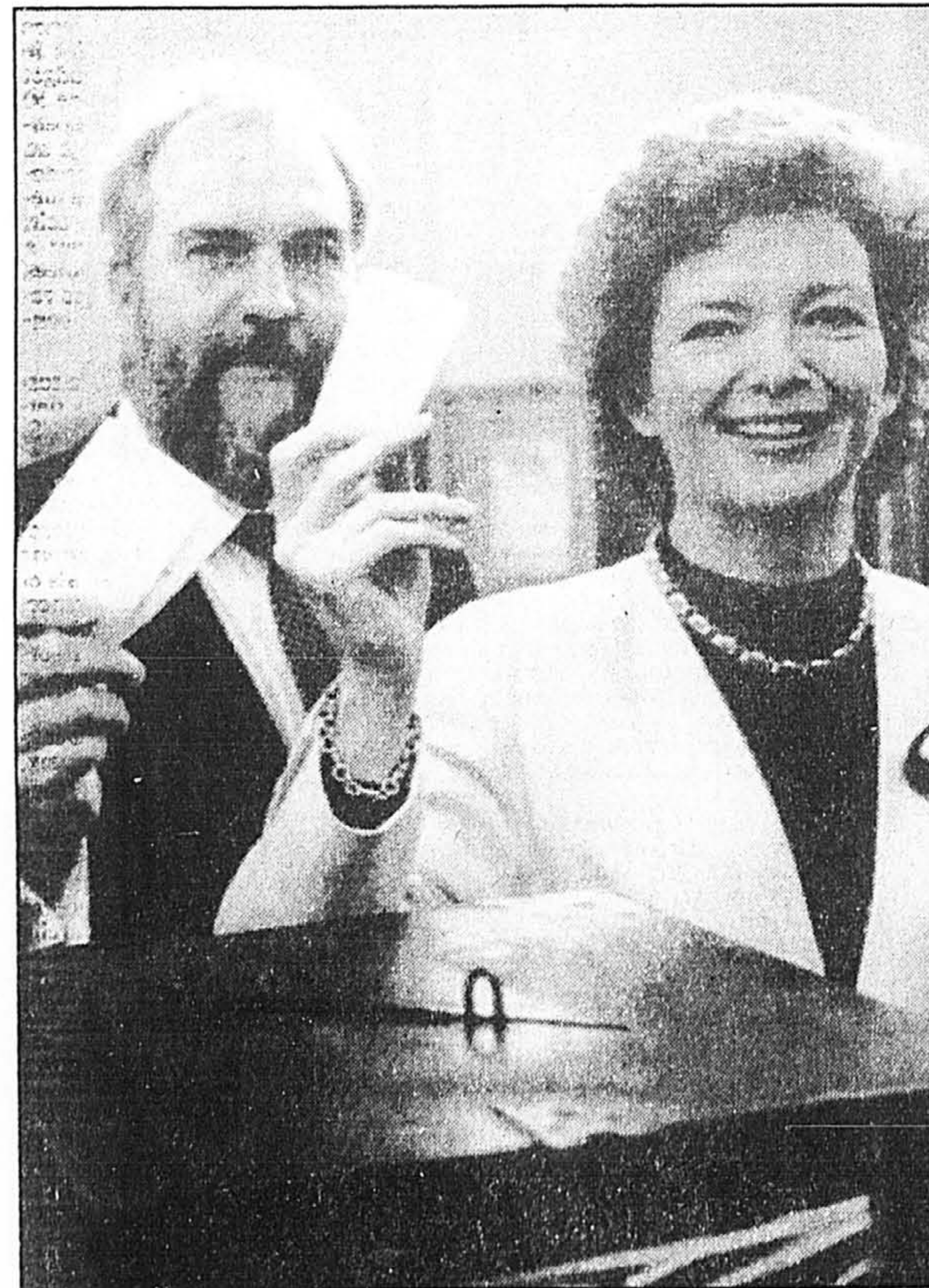
Elle y aura pour mission de recevoir les chefs d'État et les ambassadeurs, et ses fonctions officielles se borneront à signer les projets de loi, à approuver la nomination du premier ministre, des juges, etc. La constitution irlandaise décrit en détail la manière dont ces fonctions doivent être assumées.

Malgré tout, lors d'une interview qu'elle accordait à la revue irlandaise *Hot Press* durant la campagne électorale, M^{me} Robinson avait affirmé: «En tant que présidente de l'Irlande, je détendrai le poste le plus démocratique de tout le pays.» Elle avait expliqué qu'elle s'efforcerait de se faire la voix du peuple sur toutes sortes de questions, notamment le taux élevé d'émigration et le droit de vote des Irlandais établis à l'étranger.

«Mon mandat me permettra de donner une signification nouvelle à notre constitution, devait-elle déclarer après sa victoire. J'ai parlé ouvertement de changements, et j'ai été élue dans cette optique. Je n'ai pas été élue par les partis irlandais mais par le peuple irlandais, par des gens appartenant à tous les partis. Je veux être le symbole de la réconciliation autant que du renouveau, et je m'engage à oeuvrer à la défense du pluralisme et de la paix dans notre île.»

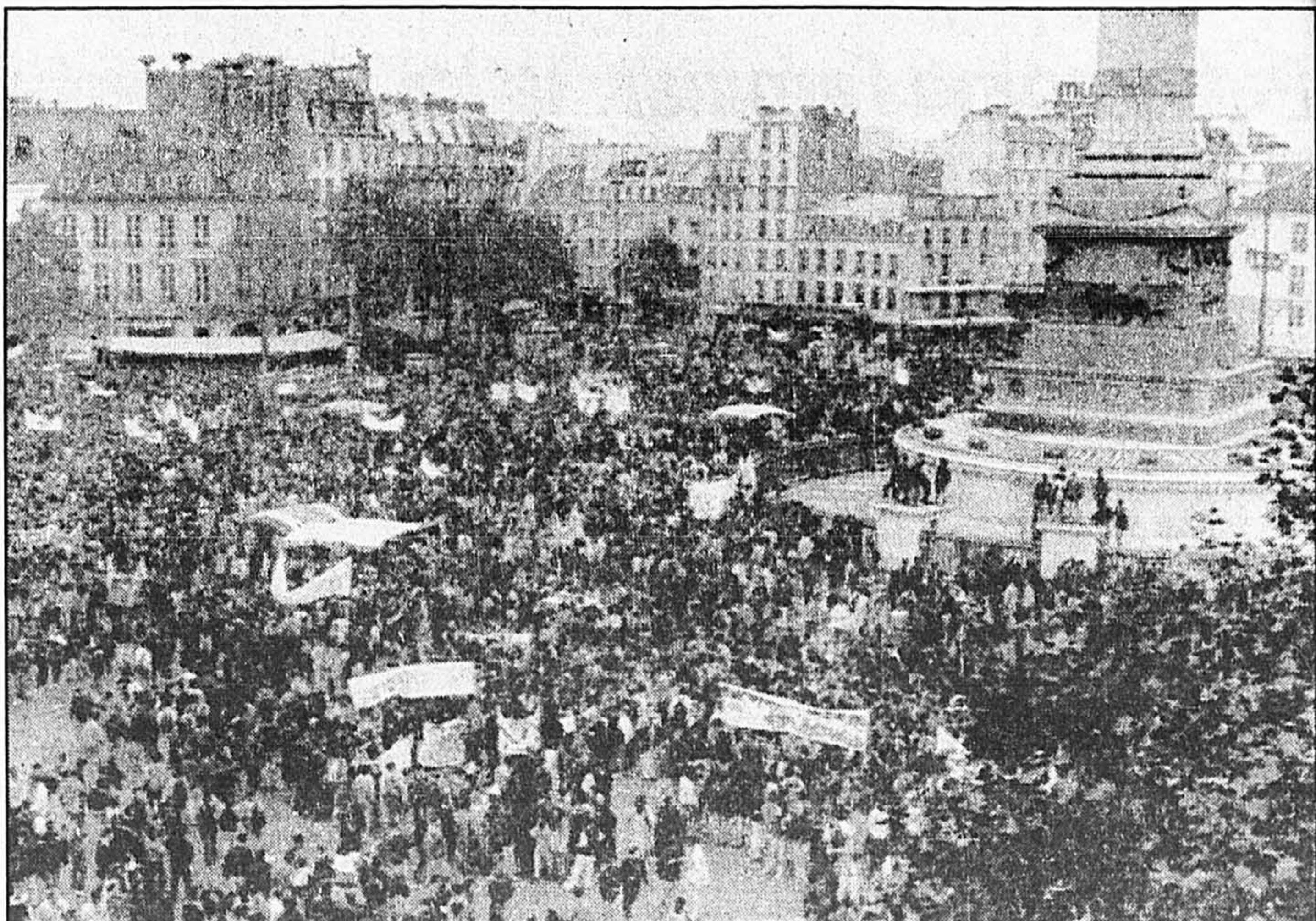
Pour l'instant, les spécialistes de la politique irlandaise évitent de se prononcer. Ils soupçonnent toutefois que les vues libérales de l'Irlande jeune, éduquée et intelligente que représente M^{me} Robinson engendreront tôt ou tard un conflit politique direct avec les tenants de la tradition conservatrice, nationaliste et catholique enracinée dans la constitution irlandaise de 1937.

LORNA SIGGINS est journaliste au *Irish Times*, de Dublin.



Mary Robinson, élue première femme présidente de l'Irlande, au moment où elle dépose son bulletin de vote en compagnie de son mari, Nicholas. Elle est catholique, il est protestant.

PHOTO REUTER



Des dizaines de milliers de lycéens ont envahi la place de la Bastille à Paris cette semaine, non pour «casser le système» politique, comme leurs prédécesseurs le réclamaient, mais pour obtenir de meilleures écoles. Un malaise qui trouve ses racines dans la société sans espoir de la banlieue.

PHOTO REUTER

Une crise qui déborde largement les murs des lycées français

LOUIS B. ROBITAILLE

collaboration spéciale
PARIS



Véritablement saisi à la gorge par la crise lycéenne, qui a culminé lundi dernier avec des manifestations de quelque 400 000 jeunes à travers le pays — et de graves violences à Paris —, le gouvernement Rocard a été obligé de reculer en catastrophe. Et de renier les principes de rigueur budgétaire et de «réalisme économique» dont le premier ministre est puis longtemps le champion.

Il y a deux semaines, et alors que les manifestations lycéennes se multipliaient, mais en ordre dispersé, Lionel Jospin, ministre de l'Éducation et numéro deux du gouvernement, proposait, dans un effort suprême, de créer quelques centaines de postes de surveillants à travers la France.

Mercredi dernier, deux jours après le raz-de-marée lycéen, quelques jours avant une motion de censure très difficile au Parlement, le gouvernement Rocard débloquait d'un trait de plume des crédits exceptionnels de 4,5 milliards de francs (plus d'un milliard de dollars) pour aller à la rencontre des revendications des diverses coordinations lycéennes. Création de postes non enseignants (c'est-à-dire surveillants, infirmiers, bibliothécaires), réhabilitation de locaux scolaires souvent délabrés.

Et ce, alors que le budget de l'Éducation avait déjà été en forte augmentation pour l'exercice de 1991. Alors qu'on s'était juré de réduire le déficit budgétaire global. Bref une reculade importante.

L'incendie paraît éteint

Avec un peu de chance, cette énorme concession devrait suffire à calmer le mouvement lycéen qui, de toutes manières, avait atteint son point culminant et donnait des signes d'essoufflement. Une fin de non-recevoir totale aurait été reçue comme une provocation et aurait peut-être remobilisé les troupes. Cet effort budgétaire exceptionnel devrait éteindre l'incendie pour l'année. Mais dans ce vaste mouvement où s'agitent diverses tendances et que personne ne contrôle vraiment, on ne peut vraiment être sûr de rien.

La différence entre le mouvement de cet automne et tous ceux qui l'ont précédé (une dizaine en 20 ans, d'importance inégale), c'est qu'aujourd'hui il n'y a pas, au fond, de revendications ou d'objectifs à la fois précis et qu'on puisse satisfaire.

À une époque — désormais lointaine — les étudiants et lycéens avaient des revendications absolument impossibles à satisfaire, mais qui relevaient de l'idéologie et de la politique. C'étaient les grandes idées utopiques héritées de mai 1968: liberté de parole (dans un système très autoritaire), autogestion, ouverture de l'école, suppression de la sélection, etc. Ces revendications avaient l'avantage de souvent ne rien coûter (sauf celles touchant à la qualité de l'enseignement), et surtout elles étaient exprimées et encadrées par des groupes et groupuscules politiques.

Après quoi on a assisté à des mobilisations massives, mais contre des projets de réforme précis de l'enseignement. Lesquels d'ailleurs visaient effectivement à supprimer les concessions faites dans la foulée de mai 68 et, sous couvert de «modernisation», à rétablir la sélection, les diplômes etc. Ce fut le cas en 1973 et en 1986. Devant les levées en masse, le gouvernement (de droite)

avait une solution à la fois facile et peu glorieuse: retirer son projet de réforme. Ce qui fut fait.

Pas de solution simple

Aujourd'hui, il n'y a pas en soi de solution simple au malaise, de porte de sortie à disposition. Le ministre de l'Éducation avait déjà obtenu il y a un an une énorme rallonge budgétaire de dix milliards de dollars sur trois pour «revaloriser» le monde de l'enseignement. L'effort le plus considérable qu'on ait vu depuis 20 ou 30 ans. Là-dessus arrive le déferlement lycéen avec un seul mot d'ordre: «Jospin radin», «Jospin des sous», et criant à la misère. C'est pourquoi on ne voit pas très bien comment un milliard supplémentaire pourrait régler définitivement le problème à long terme.

Bon spécialiste des mouvements sociaux et de jeunes, le philosophe Edgar Morin estime, pour sa part, que les revendications des lycéens, essentiellement axées sur les questions matérielles (locaux délabrés, pas d'infirmerie, insécurité dans certains établissements), constituent plutôt des prétextes qu'autre chose. Prétextes réels — car les situations matérielles sont souvent misérables —, mais qui renvoient à un malaise plus vaste. «Le mouvement lycéen, dit-il, nous interpelle sur la crise générale de la société capitaliste actuelle, où l'avenir est bouché, où il n'y a plus d'idéologie de rechange, et où le présent est terne.»

Propos vague et démagogique? Peut-être pas. Les lycéens français de 1990 ne veulent ni ne rêvent de «changer la société». Ils se s'insurgent pas non plus contre une «sélection» qui n'existe pas. Ceux qui ont déferlé sur Paris et les grandes villes de province, en fait, viennent d'abord et surtout des banlieues, c'est-à-dire de ces zones suburbaines construites dans les années 60, peuplées de grands ensembles et de HLM plutôt monstrueux, et où la vie sociale est effectivement délabrée, le chômage élevé, l'immigration problématique et l'avenir inexistant.

Noirs et Maghrébins

Dans Paris, lundi dernier, non seulement les bandes de «casseurs» (un millier à eux tous) étaient de toute évidence en majorité de jeunes Noirs et Maghrébins, mais une bonne moitié des manifestants bien sages étaient également des enfants d'immigrés. Plusieurs des porte-parole des coordinations lycéennes étaient également d'origine maghrébine. La «misère» matérielle des locaux scolaires, l'absence d'équipement, les sursurffectifs dans les classes, l'absence d'encadrement encourageant

l'insécurité sont en effet des problèmes réels, d'ailleurs pas faciles à régler en six mois.

Mais ils renvoient surtout à une misère sociale en banlieue populaire, à des taux de chômage concentrés en certaines municipalités, à une absence totale de débouchés sur le marché du travail. Et ce, dans une société «moderne» qui, contrairement aux années 70, n'offre plus guère d'alternative politique. De ce point de vue, le fait que les socialistes soient au pouvoir depuis dix ans n'arrange pas les choses: les enseignants ont toujours été massivement les principaux piliers du régime socialiste. D'une certaine manière, le monde de l'éducation est aujourd'hui au pouvoir. Et personne ne voit de quelle manière la «droite», si elle revenait aux affaires, ferait un miracle dans ce domaine, bien au contraire.

La jeune banlieue

Lundi dernier dans Paris, on peut dire que c'était autant et davantage la «jeune banlieue» qui manifestait plutôt que le monde lycéen dans son ensemble (car dans les quartiers bourgeois ou de classe moyenne, les lycées et le système fonctionnent plutôt bien). D'un côté, de jeunes étudiants déprimés par leur présent et plus qu'inquiets pour leur avenir. De l'autre, les «casseurs», dont les bandes organisées et armées se multiplient de façon inquiétante depuis quelques années: ce sont des jeunes qui, eux, ont fait le saut radical dans la marginalité et la délinquance, se distraient avec des batailles rangées du samedi soir et sèment la terreur dans des grands ensembles où parfois les flics n'osent plus mettre le nez.

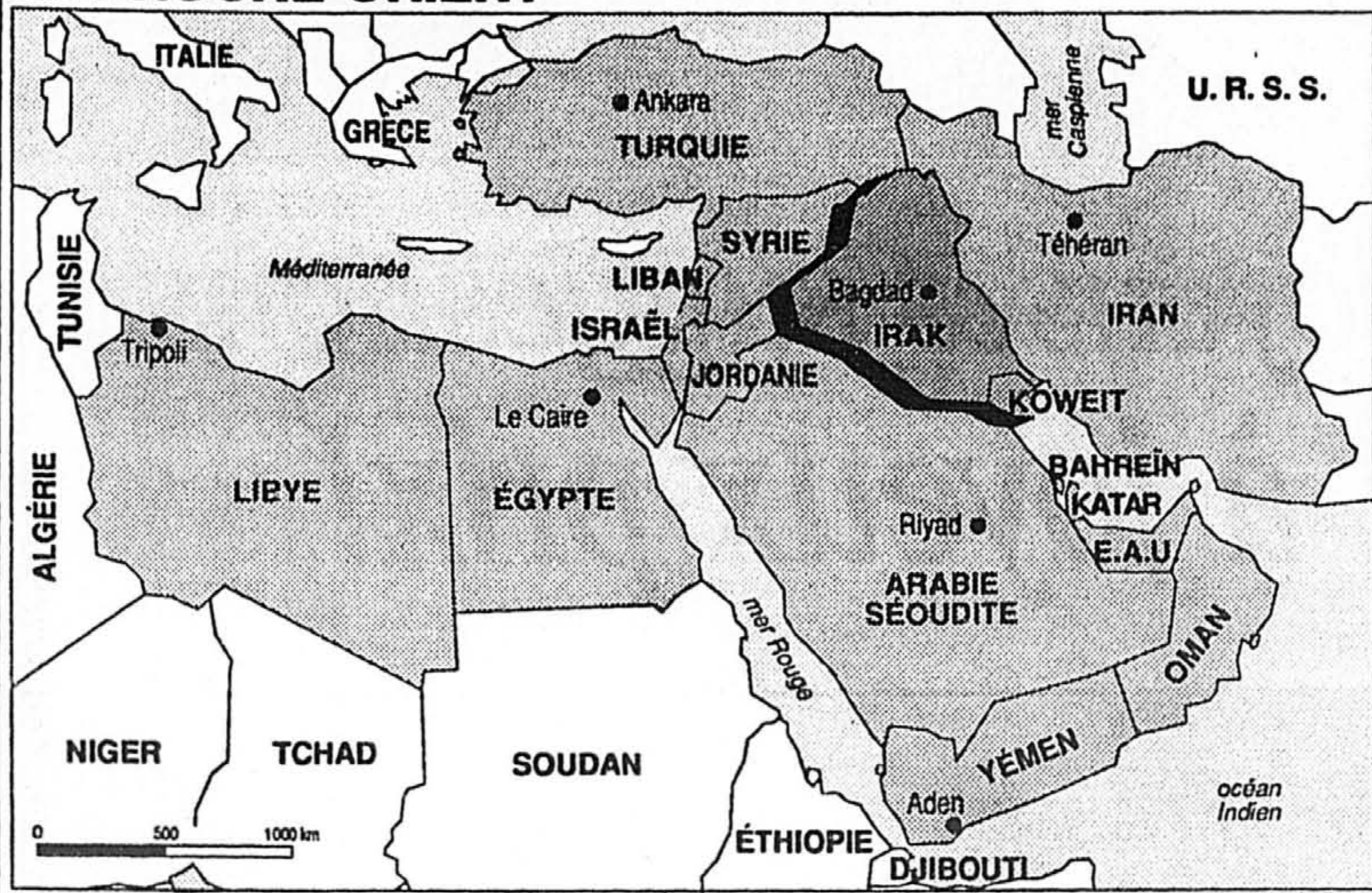
En mai 68, il y avait au moins moitié moins de jeunes dans les lycées. Les revendications et les mouvements provenaient de jeunes politisés mais bien nourris, à une époque de croissance et de prospérité. Aujourd'hui ce sont les «prolos» et, parmi eux, les enfants d'immigrés qui descendent dans la rue. Ils réclament des toilettes décentes et des locaux nettoyés. Mais, même si on arrivait à les satisfaire sur ces points, il faudrait aborder les questions de fond: où mènent les filières scolaires? à quoi servent les diplômes? où est l'emploi décent qui les attendrait à la sortie de l'école? Des questions non vraiment formulées — car on ne sait pas à qui les poser exactement — mais qui risquent de relancer le mouvement de révolte à n'importe quel moment.



Du déjà vu, comme disent les journalistes américains. Le foulard, le projectile: ce n'est, ni Oka, ni Kahnawake, mais Paris, livrée quelques heures aux mains de lycéens en colère.

PHOTO REUTER

LE PROCHE-ORIENT



Infographie La Presse

L'invasion du Koweït a plongé le monde arabe dans un profond désarroi



JOONEED KHAN

Place-Tahrir, en plein centre du Caire, des ouvriers martèlent et peignent encore à l'intérieur des locaux de la Ligue arabe. Les fonctionnaires chargés d'y rétablir le siège de l'organisation, après 11 années d'absence, s'affairent au milieu du remue-ménage, attendant toujours l'installation de leurs téléphones.

À deux pas de là, Farouk et Magda, étudiants de sociologie à l'Université américaine, prennent l'autobus avec des milliers de jeunes, dans l'épais smog qui voile en permanence le profil de la métropole arabe, surpeuplée avec plus de 15 millions d'habitants — un Égyptien sur trois.

«Le retour de la Ligue arabe au Caire, c'est une normalisation en quelque sorte, dit-il avec fierté. Des prétendants au titre de leader du monde arabe, il n'en manque pas, ajoute-t-il, mais il y a une seule Égypte, et l'Égypte reste la mère des Arabes». Des Bédouins servant de guides autour des pyramides de Giza, des fellahs cueillant la terre des villages d'Al-Fayoum, des intellectuels polyglottes de la Place Ibrahim-Basha ont tous tenu des propos semblables, manifesté la même fierté.

Mais un trouble persiste. La fête a un goût amer. «Comment fêter quand le monde arabe est plus divisé que jamais? fait-elle. Des Arabes ont volé le pays d'autres Arabes, tué, violé, pillé. Ils ont chassé des centaines de milliers d'ouvriers arabes, confisqué leurs économies, replongé leurs familles dans la misère. Le monde parle de détente, de désarmement, mais ici nous sommes au bord de l'Apocalypse».

La fin du consensus arabe

Dans son chic appartement de Zamalek, surplombant le Nil, Mohamed Sid-Ahmed, journaliste et écrivain, résume le dilemme en ces termes: «Depuis 40 ans, dit-il, l'axe de la politique arabe était l'opposition à Israël et l'appui à la cause palestinienne, mais l'invasion du Koweït par l'Irak nous a montré que des contradictions inter-arabes pouvaient être plus fortes que notre contentieux avec Israël. D'un seul geste, Saddam Hussein a tué l'intifada et fait voler en éclats le consensus arabe».

«La maison arabe s'est effondrée». Ces paroles de Clovis Mak-soud, qui démissionna comme ambassadeur de la Ligue arabe à l'ONU pour protester à la fois contre l'invasion irakienne du Koweït et la décision des Saoudiens de faire appel aux troupes américaines, sont ressenties tant au sein des communautés arabes de Montréal qu'au siège de l'OLP à Amman, chez les Jordaniens comme chez les Égyptiens, et même au niveau de l'Irakien ordinaire.

Un grand désarroi a gagné l'opinion arabe. Les 22 membres de la ligue, qui avaient maîtrisé pendant 40 ans le jeu de l'équilibre entre l'Est et l'Ouest, étaient déjà désarmés par la fin de la Guerre froide: ils n'avaient plus désormais de «carte soviétique» face au duo américano-israélien. Ils ne purent même pas, malgré les liquidités des pétromonarchies et les besoins en capitaux de Mikhaïl Gorbatchev, amener l'URSS à subordonner le départ massif de juifs soviétiques vers Israël à une amorce de règlement de la question palestinienne.

En attaquant un Iran ultra-islamiste et fort peu persan, l'Irak baassiste avait rappelé dès 1980

que l'hostilité atavique arabo-persane pouvait éclipser le conflit arabo-israélien. Aux accents de Qadissiya, la victoire militaire décisive arabo-islamique sur la Perse en 637, il entraîna à sa suite le royaume hachémite, les pétromonarchies du Golfe et une Égypte rivale mais en paix avec Israël. L'autre rivale, la Syrie baassiste, fut le seul pays arabe à se ranger du côté de l'Iran.

Au sortir de la guerre, Saddam constitua, avec la Jordanie, le Yémen réunifié et l'Égypte, le Conseil de coopération arabe (CCA) pour contrer le Conseil de coopération du Golfe (CCG), englobant les pétromonarchies arabes au sein d'une alliance militaire pro-américaine. Il aida aussi le général Aoun au Liban.

Voulait-il isoler la Syrie pour se venger? «C'est vous qui le dites, pas moi», fera un diplomate jordanien. Appuyait-il les revendications jordaniennes sur le Hedjaz, et celles du Yémen sur l'Asir et le Najran, provinces conquises par les Saoudiens il n'y a pas 75 ans? «Nous sommes comme des riches dans Harlem. Nous sommes très généreux mais nos voisins, jamais satisfaits, veulent nous dévorer», commentera un diplomate saoudien.

Un discours changeant

Dans la nuit du 2 août 1990, Saddam poussait le désarroi arabe au paroxysme en envahissant le Koweït au nom de «revendications historiques» qui ne riment à rien dans une région découpée il y a moins d'un siècle par le colonialisme franco-britannique, après quatre siècles d'impérialisme ottoman — et où chacun des États actuels a des «revendications historiques» sur ses voisins.

Son discours a changé au gré des réactions mondiales et de l'isolement de l'Irak. Il a d'abord accusé le Koweït de violer les quotas de production de l'OPEP et de saigner l'Irak à blanc par le biais de sa dette de guerre. Il a ensuite reproché aux pétromonarchies de dilapider la richesse arabe alors que les masses crèvent de faim. Il s'est drapé de l'étendard palestinien, islamique, tiers-mondiste. Il a cédé sur toute la ligne à l'Iran.

Parallèlement, il provoquait des migrations forcées de millions de travailleurs du Tiers monde arabe et non arabe — en chassant des ouvriers du Koweït et d'Irak, et en amenant les pétromonarchies à chasser de leur côté Palestiniens, Jordaniens et Yéménites. Il proclamait le Koweït 19e province de l'Irak mais la brutalité de l'occupation et le pillage des ressources le montrent comme patron d'un pays conquis qu'il n'est pas sûr de conserver.

Au plan stratégique, il déclenchait la riposte militaire ourdie de longue date par les États-Unis à la défense de la péninsule arabique — surtout après la «perte» du gendarme iranien avec la Révolution khomeiniste de 1979. Fait nouveau: dans le contexte de l'après-Guerre froide, cette riposte se faisait dans le cadre de l'ONU, sans le moindre espoir de veto soviétique ou chinois, et avec la participation active d'une OTAN en mal de mission. La Ligue arabe se scindait en deux, 12 États, dont les deux piliers égyptien et syrien, se rangeant avec les Saoudiens.

Doublant la riposte militaire, l'embargo total et obligatoire de l'ONU engage non seulement les Perses mais aussi les Turcs dans la stratégie d'isolement des 16 millions d'Irakiens, qui sortent à peine de huit années de guerre. Le roi Hussein fêta cette semaine ses 55 ans à la tête d'une Jordanie plus fragilisée que jamais et les Palestiniens célébraient le 2e anniversaire de l'État indépendant proclamé par l'OLP avec un reflux d'ouvriers du Golfe et une



«Des Arabes ont volé le pays d'autres Arabes, tué, violé, pillé. Le monde parle de détente, de désarmement, mais ici nous sommes au bord de l'Apocalypse.»

chute de subventions en provenance des émirats.

La démocratisation menacée

À l'heure où, de l'Europe de l'Est au cœur de l'Afrique, une poussée de démocratisation accompagne la fin de la Guerre froide, l'effondrement de l'Ordre arabe ancien semble au contraire mener en sens inverse: la question nationale éclipse la question sociale. «L'unité arabe prime sur la démocratie», déclare le romancier Mounes al-Kazaz, qui militait pour l'État de droit et le pluralisme politique en Jordanie. «Il n'y a pas de démocratie si la souveraineté est menacée», entonne son collègue Mazen Saket — il s'agit non pas de souveraineté koweïtienne violée par l'Irak mais de «souveraineté arabe menacée de domination américaine». La précipitation qui préside aux législations boycottées de la fin du mois dans une Égypte en sous-développement dans la vallée surpeuplée du Nil augure mal pour l'avenir.

Face au défi de l'Europe-1992, l'Union du Maghreb arabe (UMA) au son chemin, avec une union douanière et la libre circulation des citoyens. Mais l'autoritarisme des militaires mauritaniens et de la monarchie chérifienne, le fait islamiste algéro-tunisien, le kadhafisme font problème. La crise a permis à la Syrie d'asséner le coup de grâce à Michel Aoun au Liban et d'amorcer le respect de l'Accord de Taëf, mais le régime Assad n'est guère mieux que celui de Saddam au chapitre du respect des droits de l'Homme.

Le maintien de la stratégie des sanctions de l'ONU exige temps et patience. Il pourrait même contraindre l'Irak, avec son éventuel retrait du Koweït, à de profonds changements intérieurs. Au Koweït même, pétromonarchie «libéralisante» déjà avant le «razzou» irakien, le congrès qui a réuni dans leur exil saoudien la famille régnante des Sabah et les partis d'opposition, a assuré que rien ne sera plus comme avant.

En Arabie, fief du clan des Saoud qui veut se garder d'une invasion, voire d'une contamination, baassiste, la manifestation motorisée de femmes récemment — dans un pays où elles ne sont pas admises au volant — donne la mesure de «l'invasion de valeurs» que subit, sous la poussée du déploiement militaire occidental, cette société féodale qui s'est payée dans le désert une fo-



Si les Arabes ne savent plus trop quoi penser depuis l'invasion du Koweït, beaucoup d'Irakiens, dans leur for intérieur, souhaitent que les souffrances résultant de l'embargo amènent la chute de Saddam Hussein (ci-bas).

PHOTOS REUTER

rêt d'infrastructures modernes clés en main, tout en s'efforçant de refuser le bagage culturel que ces installations transportent.

Les Arabes et l'option militaire

Mais si l'option militaire devait prévaloir — comme le veut l'entourage de George Bush, Mme Thatcher, les pétromonarchies et le Likoud, au-delà des exigences pour l'application de l'embargo —, les chances d'un Nouvel ordre arabe plus démocratisé seraient gravement compromises. Les Arabes (Marocains, Égyptiens, Syriens) pourraient difficilement rester dans la coalition anti-Irak. Au moment où la Maison-Blanche annonçait cette semaine que la force US dans le Golfe et la Péninsule arabiques était «offensive» et qu'il n'y aurait plus de rotations de troupes, suscitant des interrogations au Capitole, l'Égypte et la Syrie annonçaient qu'elles ne participeraient pas à une attaque contre l'Irak.

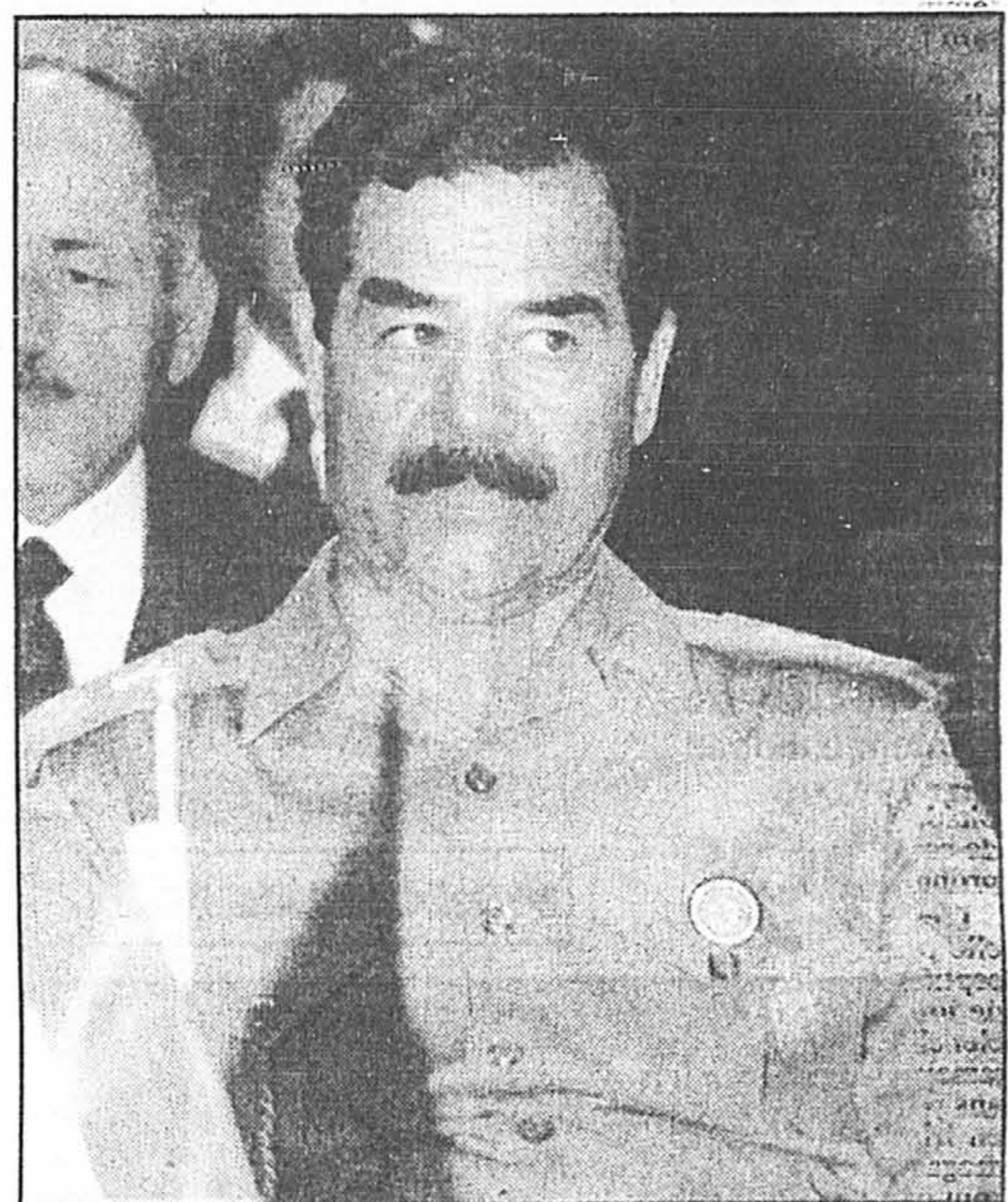
Le langage de Bush n'est pas plus cohérent que celui de Saddam. Il fallait d'abord protéger l'Arabie saoudite et défendre la légalité internationale. Il a été ensuite question de «libérer le Koweït», État membre de l'ONU. Il est aussi question désormais de «punir l'Irak», de «tuer Saddam», voire de «détruire la puissance militaire irakienne». Cette semaine, James Baker obtenait de Joe Clark, aux Bermudes, le soutien du Canada au principe du recours à la force contre l'Irak, et déclarait: «Pour tout ramener au niveau de l'ouvrier américain, disons que Saddam veut dicter les prix du pétrole et qu'il y a de nos jobs et de notre économie».

Avec la plupart des pays arabes, l'URSS, la Chine, l'Europe, le Japon et le groupe non-aligné à l'ONU veulent le retrait irakien du Koweït, mais sans recours à la force. Ils savent que la guerre amorcerait la poudrière nucléaire-chimique du Proche-Orient. En l'absence de règlement de la question palestinienne surtout, le terrorisme anti-occidental éclaterait comme jamais auparavant. L'affaiblissement de l'Irak déstabiliserait la région encore plus dangereusement que l'invasion du Koweït, et attiserait cette fois les espoirs kurdes, et les appétits saoudiens, persans, hachémites et turcs aux dépens de l'Irak.

Le «Nouvel Ordre arabe» se cristalliserait alors autour du repère tribal, du refus global et du défi légal — dans ce champ clos où républicanisme et monarchisme, socialisme et islamisme, baassisme et nassérisme, et toujours le militarisme, rivalisent brutalement depuis 40 ans pour dominer cette «nation arabe» dont le revenu moyen par tête varie de 175 \$ par an en Somalie à 16 000 \$ par an aux Émirats arabes unis.

Aussi veulent-ils qu'intervienne dans la crise du Golfe «le facteur arabe», selon le mot de Mikhaïl Gorbatchev et de François Mitterrand. Pour Clovis Mak-soud, «il faut consolider la prise de conscience panarabe suscitée par la crise mais en la protégeant tout à la fois contre Saddam Hussein et contre George Bush».

La crise actuelle serait ainsi un test non seulement pour l'Irak mais aussi pour les États-Unis en ce qui concerne le respect du droit. Faute de feu vert à l'ONU pour attaquer l'Irak ou même pour libérer le Koweït, Bush procède cependant à des manœuvres militaires qui frisent la provocation aux yeux de plusieurs au Capitole. Alors que les conditions rhétoriques diamétralement opposées de Bagdad et de Riyad au sommet proposé par le Maroc rendent intouchable «le facteur arabe» propre à éviter la guerre.



L'embargo fait très mal à l'Irak de Saddam Hussein

JOONEED KHAN

Les images télévisées d'étals regorgeant de fruits et légumes dans les marchés de Bagdad, Kirkouk et Mossoul sont un leurre: l'Irak de Saddam Hussein souffre durement de l'embargo global imposé à l'unanimité du Conseil de sécurité de l'ONU pour le contraindre à se retirer du Koweït, État souverain.

«Les partisans de l'option de guerre s'impacientent, note Jim Schlesinger, ancien secrétaire américain à la Défense. C'est normal, dit-il, car la stratégie de l'embargo requiert du temps. Mais ils ont tort de prétendre comme ils le font de plus en plus que l'Irak est en train de se tirer impunément et que l'option de la force est non seulement incontournable mais urgente».

En fait, les 13 semaines d'embargo écoulées depuis le «razzou» du 2 août au Koweït ont déjà coûté très cher à l'Irak, et Saddam Hussein tout particulièrement. Une partie du coût est aisément mesurable:

■ en tenant compte de son quota de 3,1 millions de barils/jour d'avant l'invasion du Koweït et du prix moyen de 25 \$ le baril, l'embargo pétrolier coûte à l'Irak au moins 77,5 millions US par jour;

■ cela ne tient pas compte de ses autres exportations bloquées, des dattes surtout dont l'Irak est le premier producteur mondial;

■ le gel de ses avoirs à l'étranger prive l'Irak de tout revenu sur ses investissements, le refus du dinar irakien par tous les pays oblige Bagdad à épuiser ses réserves de devises et le blocus aérien immobilise l'immense flotte des Lignes irakiennes;

■ l'Irak s'est isolé de tous ses voisins, arabes, persans et turcs, dont le respect de l'embargo a pour effet de l'«enclaver» à toutes fins pratiques; son Conseil de coopération arabe (CCA) a volé en éclats, l'Égypte étant passé du côté saoudien, alors que le Yémen et la Jordanie subissent les foudres pétromonarchiques;

■ pour se menager un trou d'air, Saddam s'est humilié face à l'Iran, à des conditions qui ressemblent à une reddition absolue: les héritiers de Khomeiny profitent certes de cette manne

d'Allah mais s'il y a une chose qu'ils haïssent plus que le Grand Satan américain, c'est bien la puissance militaire de Saddam Hussein.

Le ralentissement économique

Reste le coût moins mesurable mais tout aussi réel de l'embargo, en termes de ralentissement de l'économie (l'Irak n'est pas près de retrouver le taux de croissance annuel de 9,3 p. cent qui fut le sien de 1970 à 1979), de budget de défense accru (avec près de 30 p. cent du PNB allant aux dépenses militaires, l'Irak était déjà au premier rang mondial dans ce domaine), de mises à pied et de mécontentement populaire au sein d'une société qui se préparait à tourner la page après huit années de guerre avec l'Iran et qui se retrouve en état de guerre aux confins de l'Arabie saoudite.

L'embargo signifie certes la suspension des paiements sur la dette irakienne de 80 milliards US, mais ce n'est que partie remise: l'intérêt court toujours et la facture sera lourde après le règlement de la crise. Entre-temps, les résolutions de l'ONU enjoignent l'Irak de dédommager les États et les personnes ayant subi des pertes du fait du «razzou». Cela signifie que plusieurs vont désormais se servir à même les avoirs gelés à l'étranger.

Les bravares irakiennes ne sauraient tromper. Guerre ou paix, la question revient sans cesse sur les lèvres et dans les journaux à travers le Proche-Orient, depuis Bagdad jusqu'à Riyad, en passant par Amman, Jérusalem et Le Caire. «Ceux qui veulent la guerre disent que l'embargo ne marche pas», souligne Schlesinger.

Les Irakiens, qui ont connu les privations avec soutien mondial dans la guerre contre l'Iran, savent qu'ils ont le monde contre eux cette fois et que les privations sont pires. Ils redoutent «la mort de l'économie», selon le mot d'un «guide» du régime, mais ils n'ont pas moins un moyen, pacifique mais efficace, de forcer un changement de régime souhaitable à Bagdad.

Jooneed Khan revient d'un reportage de trois semaines en Jordanie, en Irak et en Égypte.

De joyeuses suggestions... à joyeux prix!



NOKIA-MOBIRA NOKIA P-30*

- Mémorisation de 40 numéros
- 1,2 heures de conversation
- Mode d'attente de 15 heures

Rég.: 999,00\$

675\$

NOKIA LX-11*

- Transférable voiture à voiture et voiture à bateau
- Mémorisation de 30 numéros
- Adaptateur allume-cigare
- Antenne mobile

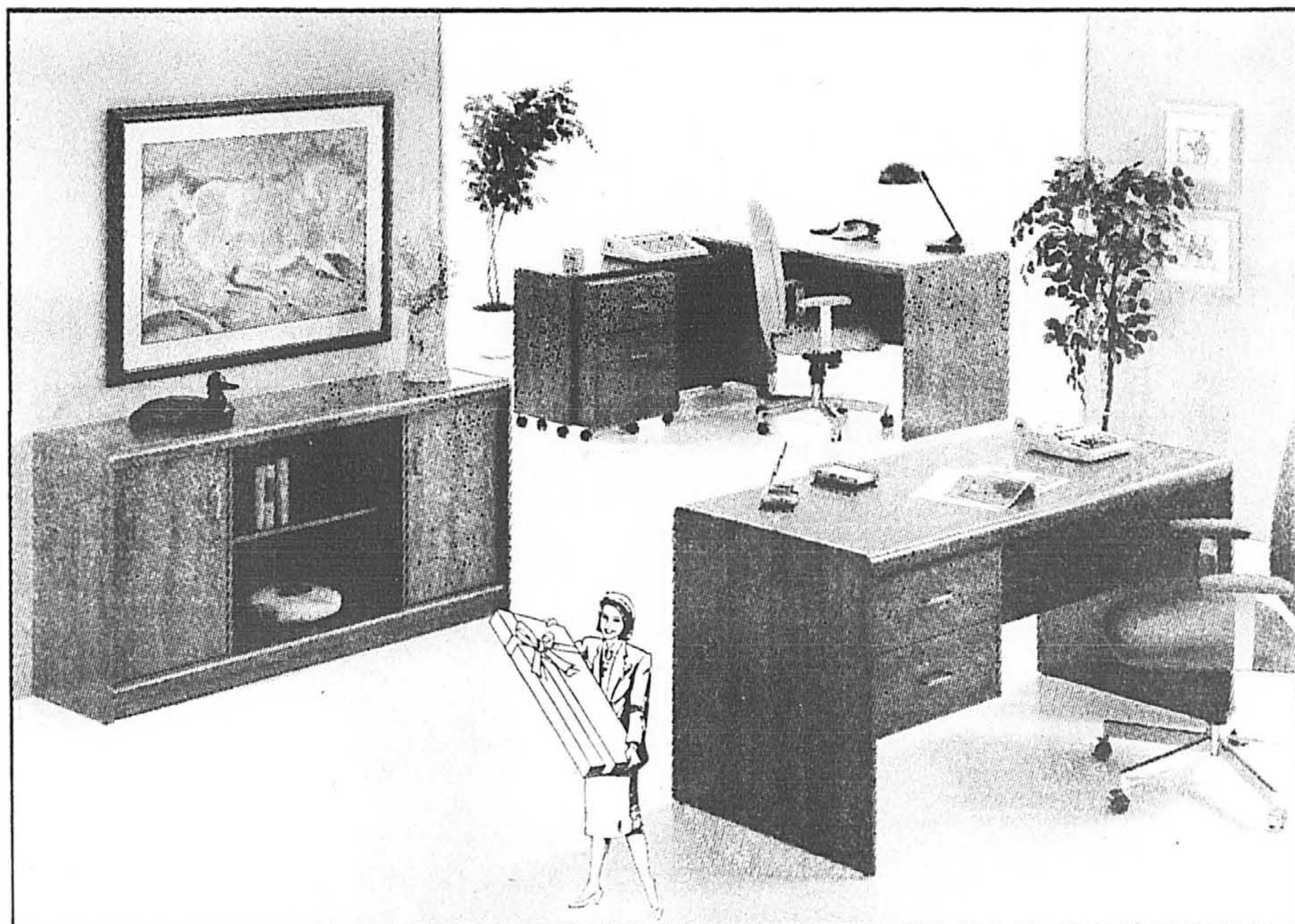
Rég.: 799,00\$

599\$

Bell Cellulaire Agent autorisé



*Doit être activé par O.E.



**MOBILIER DE BUREAU
DE VALEUR SÛRE**
En mélamine et prêt à être
assemblé. Disponible en chêne
noir ou chêne miel.

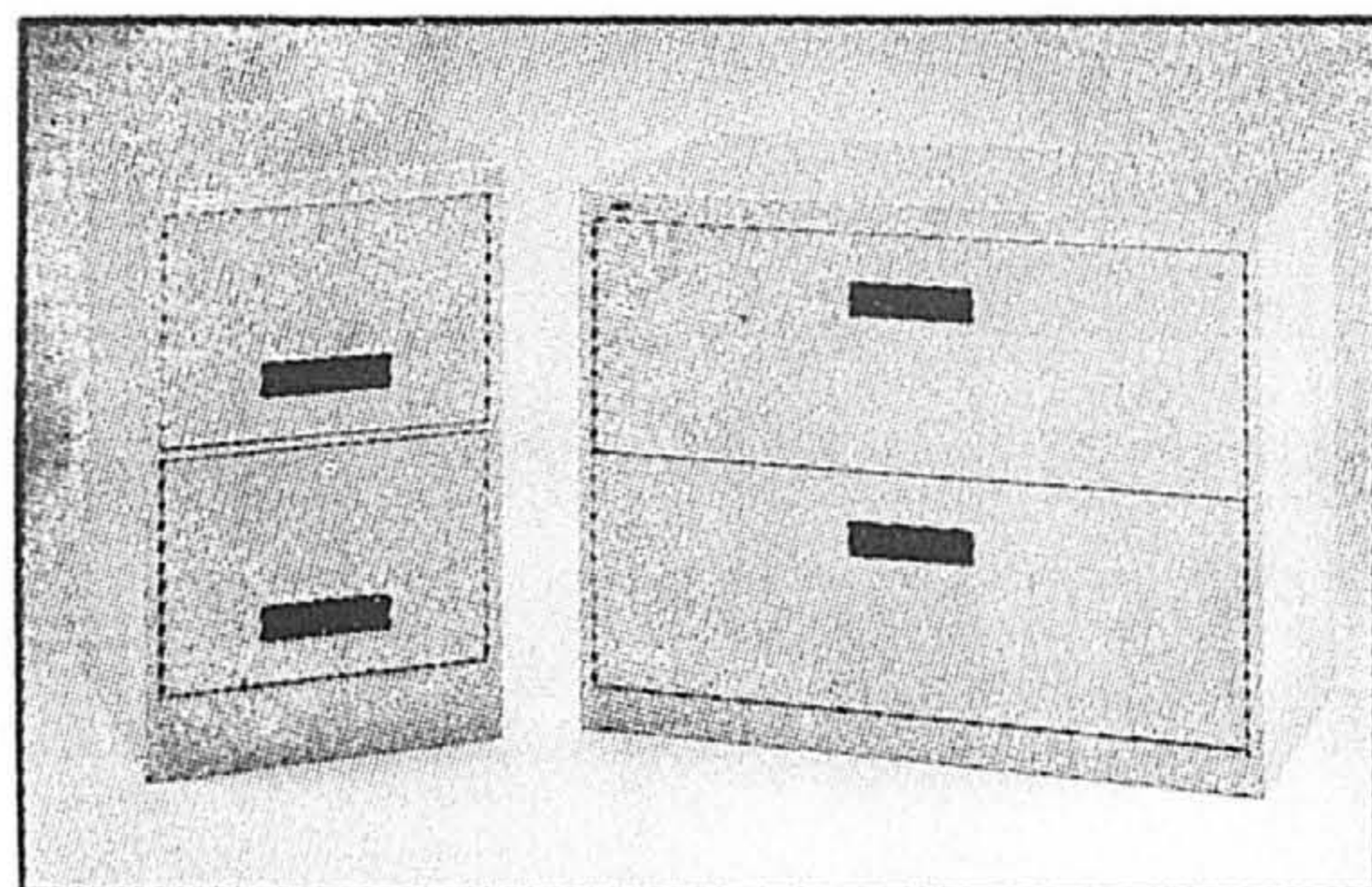
Bureau à 2 tiroirs, 60"x30"
148⁵⁰\$

Table de travail, 30"x60"
94⁵⁰\$

Retour sur roulettes, 49" x 16"
59⁵⁰\$

Crédenza 60"x16"
148⁵⁰\$

Classeur à 2 tiroirs sur roulettes
89⁵⁰\$



CLASSEURS VERTICAL ET LATÉRAL

en métal avec serrure. Couleurs: beige, gris ou noir.

Vertical 2 tiroirs
125⁰⁰\$

Latéral 2 tiroirs
277⁹⁵\$

Latéral 3 tiroirs
377⁹⁵\$

Vertical 4 tiroirs
199⁵⁰\$

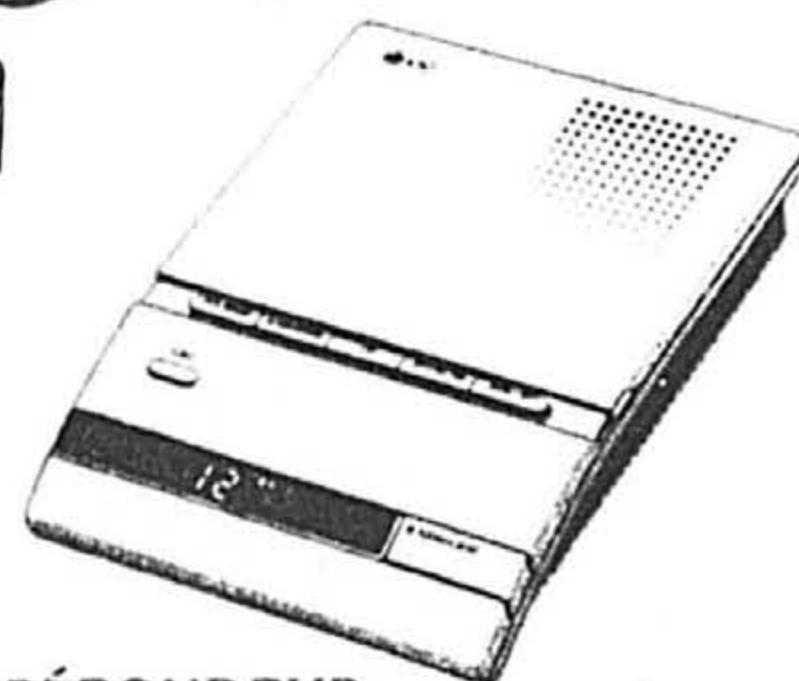
Latéral 4 tiroirs
467⁹⁵\$



TÉLÉPHONE SANS FIL AT&T 5200

- Son Clarity Plus™
- Qualité aussi bonne qu'un appareil à fil
- Sélection de 2 canaux

229⁰⁰\$



RÉPONDEUR TÉLÉPHONIQUE AT&T 1323

- Accès à distance à partir de n'importe quel poste
- Annonce l'heure et le jour de chaque message
- Avertisseur de message audible

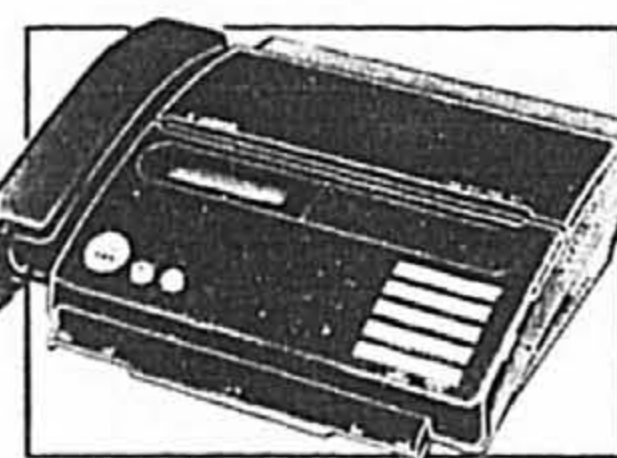
199⁰⁰\$

Canon FAXPHONE 35

Un télécopieur personnel qui possède une qualité d'image supérieure et un répondeur automatique intégré.

Rég.: 1 899,00\$

1 595⁰⁰\$



CHAISE ERGONOMIQUE

Chaise à ajustement pneumatique. Disponible en noir ou gris.

Rég.: 220,00\$

98⁰⁰\$

Bras 30,00\$



CHAISE DE BUREAU

Entièrement rembourrée de mousse moulée. Disponible en noir, gris ou beige.

Dossier bas
Rég.: 276,00\$

129⁵⁰\$

Dossier haut
Rég.: 332,00\$

164⁵⁰\$

CHAISE ERGONOMIQUE

Avec ajustement pneumatique de la hauteur. Rembourrage profilé à support dorsal pour dossier et siège. Disponible en gris ou noir.

Rég.: 311,00\$

175⁹⁵\$

Sans Bras

145⁹⁵\$



MOBILIER DE BUREAU EXCLUSIF

En mélamine grise avec finition noire. Prêt à être assemblé.

- Bureau à 4 tiroirs, 30"x60"

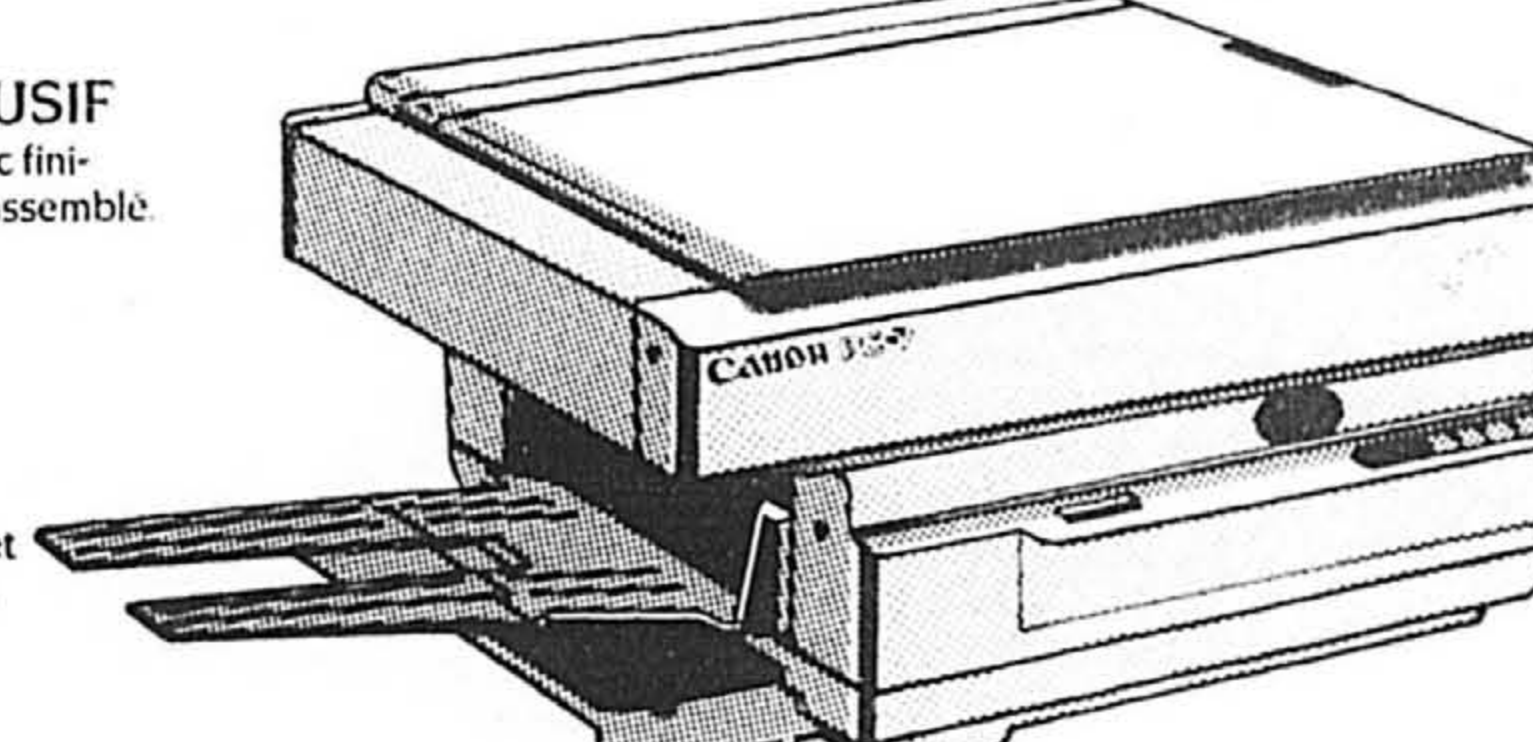
Rég.: 600,00\$

349⁰⁰\$

- Crédenza à 4 tiroirs et tablette pour clavier.

Rég.: 600,00\$

349⁰⁰\$

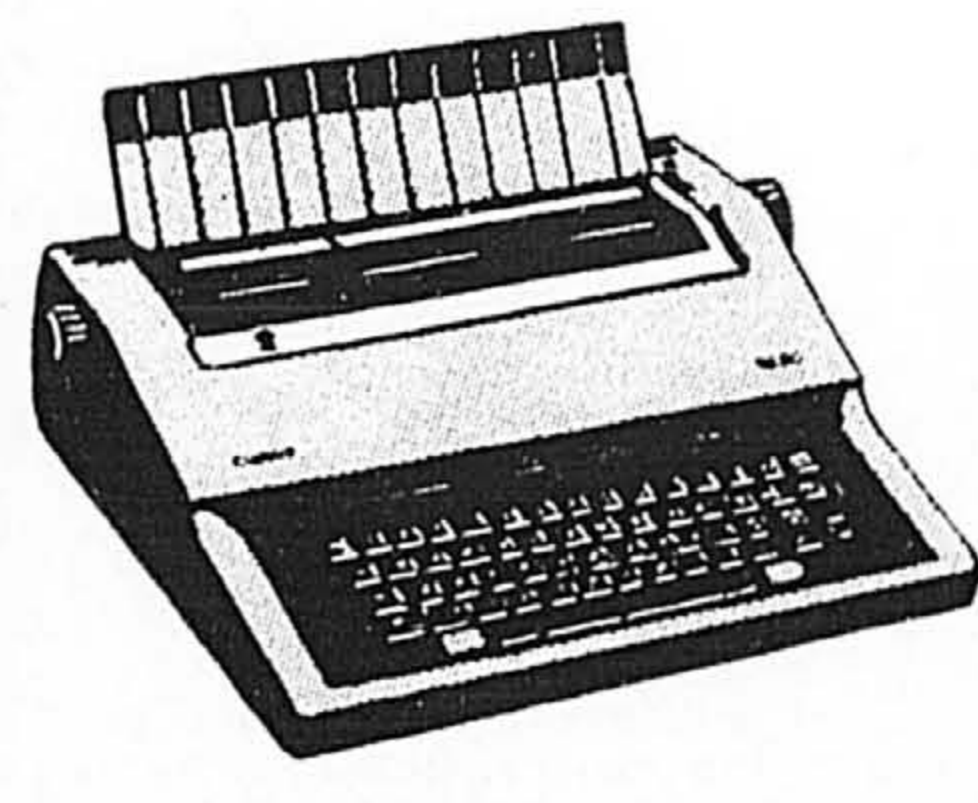


Canon PC-7

Le premier copieur personnel doté d'un zoom de réduction et d'agrandissement. Capacité: format lettre et juridique.

Rég.: 2 099,00\$

1 395⁰⁰\$



Canon ES-5

Machine à écrire électronique, personnelle et portable.

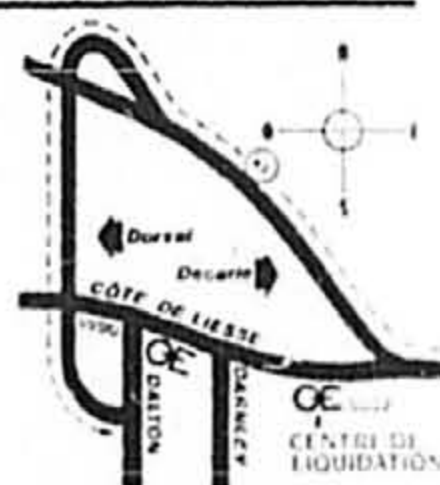
Rég.: 329,95\$

179⁰⁰\$

CENTRE DE LIQUIDATION

5832, Côte de Liesse
Montréal
(514) 735-7979

Lun. au Mer. 9h à 18h
Jeu. et Ven. 9h à 21h
Samedi 9h à 17h



CENTRES DE PRODUITS

2035, rue Stanley
Montréal
(514) 288-5120

Lun. au Ven. 9h à 18h
Samedi 10h à 16h

5811, boul. Taschereau
Brossard
(514) 443-1902

Lun. au Ven. 9h à 18h
Samedi 10h à 16h

240, St-Jacques ouest
Montréal
(514) 843-8281

Lun. au Ven. 8h30 à 17h30

Toutes les cartes de crédit acceptées.



Quantité limitée jusqu'à épuisement des inventaires.
Service de livraison disponible.

